

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2126

12 août 2014

SOMMAIRE

Antilope S.A.-SPF	102004	Fang Investments S.à r.l.	102045
Bocar Sàrl	102002	Finance et Développement	102010
Carbon Management S.A.	102003	Freie Internationale Sparkasse S.A.	102007
CBE S.à r.l.	102005	Helping Italy S.C.Sp.	102042
CEB Capital S.A.	102048	Huge Shipping S.A.	102041
Constral International S.à r.l.	102002	LaSalle UK Ventures Property 10	102043
Corea S.A.	102002	Messa S.A.	102006
CTM/Mare B.V.	102003	Metalogic S.à r.l.	102006
Dad Immo S.A.	102006	MFX2 Holdco Luxembourg S.à r.l.	102006
Eiffel Titrisation S.A.	102004	OCM Luxembourg Pegasus Holdings S.à r.l.	102013
Elliott Business Style S.A.	102007	Olea Capital Invest S.A.	102009
Entreprise de Construction G. Parmentier S.à r.l.	102007	Orange Senior Loans 2 S.à r.l.	102012
ERE III fourteen S.à r.l.	102010	Patrimoine Lys Martagon S.A.	102010
Estate Alliance	102007	P.H.I.P. International Sàrl	102009
Eurofret S.à r.l.	102008	Poland Opportunities S.à r.l.	102046
Eurolieum S.à r.l.	102010	Pringles S.à r.l.	102009
European Forest Resources Holdings S. à r.l.	102005	ProGS Consulting S.à r.l.	102009
European Forest Resources (UK) S.à r.l.	102002	Protec International S.A.	102005
European Initiative on Clean, Renewable Energy, Energy Efficiency and Climate Change related to Development SICAV, SIF	102005	PSA Finance S.C.S.	102008
European Real Estate Capital S.à r.l.	102003	PV.Lighting Energy	102008
Euro Shiprental S.A.	102008	Sivaka German Properties S.à r.l.	102003
		Société Immobilière New South S.A. ...	102011
		Squat Photography S.à r.l.	102011
		Swiss Life Products (Luxembourg) S.A. .	102004
		VJS Taxis S.à r.l.	102040

European Forest Resources (UK) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.417.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079894/9.

(140094495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Bocar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haardt.
R.C.S. Luxembourg B 170.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014079807/10.

(140094427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Constral International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 36.380.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 5 juin 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée CONSTRAL INTERNATIONAL S.à r.l., dont le siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste. Croix, a été dénoncé en date du 7 juillet 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014082153/17.

(140096968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Corea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.320.

Extrait traduit du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 02 juin 2014

Cinquième Résolution: Nominations statutaires

Les mandats des administrateurs Guillaume BAZETOUX (dont l'adresse est au 12C, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg), Lieven HOUBEN (dont l'adresse est au 12C, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg) et François INK (dont l'adresse est au 30, avenue des Fruitières F - 93210 La Plaine Saint Denis, France) expirent à la fin de cette réunion. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de les réélire pour un mandat d'un an.

Le mandat du Réviseur d'entreprises Deloitte (dont l'adresse est au 560, Rue de Neudorf, 2220 Luxembourg; RCS n°B67895) est renouvelé pour une année jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes pour l'année financière 2014.

Nicolas LEONARD

Dirigeant agréé

Référence de publication: 2014082154/18.

(140096882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Carbon Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 142.676.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juin 2014.
Référence de publication: 2014079839/10.
(140094517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

CTM/Mare B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 48, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 147.115.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2014.
Pour statuts coordonnés
Référence de publication: 2014079859/11.
(140093886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Sivaka German Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 116.701.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2014.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2014081884/12.
(140096228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

European Real Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.243.

En date du 10 juin 2014, l'associé unique de la Société a décidé de nommer:

- Monsieur Jean-Philippe Gachet, ayant pour adresse professionnelle 25 A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de la Société, avec effet au 10 juin 2014 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Denis Boulianne;
- Louis Voizard;
- Jean-Jacques Josset;
- Jacob Mudde; et
- Jean-Philippe Gachet.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
European Real Estate Capital S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2014082199/21.
(140097601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Eiffel Titrisation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 151.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 juin 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014079885/11.

(140093981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Antilope S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 54.848.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 26. Mai 2014 hervor dass:
Herr Alexander Dreu als Verwaltungsratsmitglied austritt.

Die Gesellschaft DADE FINANCE SA, eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter den Gesetzen der Britischen Jungferninseln, eingetragen unter der Nummer 606126 im BVI Company Number, mit Sitz in Pasea Estate, P.O. Box 958, Road Town, Tortola (Britische Jungferninseln), vertreten durch Herrn Alexander Dreu, geboren am 3.06.1968 in Maribor (Slowenien), wohnhaft in 18, avenue Grand-Duc Jean L-1842 Luxembourg wird als Alleinverwalter ernannt. Ihr Mandat endet während der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2014081381/16.

(140096705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Swiss Life Products (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 131.594.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société, tenue à Strassen le 8 avril 2014

1. Délégués à la gestion journalière

Lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 8 avril 2014, les Administrateurs de la Société ont acté, avec effet immédiat, ce qui suit:

- la nomination de Monsieur Lars Eric Magnus Nordzell, de nationalité suédoise, né à Söndrum (Suède) le 6 septembre 1979 et demeurant professionnellement au 23, Route d'Arlon, 8009 Strassen (Luxembourg), en tant que Délégué à la gestion journalière, en remplacement de Monsieur David Diepbrink;

- la nomination de Monsieur Jean-François Paul Louis Martin, de nationalité belge, né à Malmedy (Belgique) le 17 août 1982 et demeurant professionnellement au 23, Route d'Arlon, 8009 Strassen (Luxembourg), en tant que Délégué à la gestion journalière;

- la nomination de Monsieur David Michael O'Rourke, de nationalité irlandaise, né à Dublin (Irlande) le 4 juin 1975 et demeurant professionnellement au 23, Route d'Arlon, 8009 Strassen (Luxembourg), en tant que Délégué à la gestion journalière;

- La démission de Monsieur Frédéric Tonglet en tant que Délégué à la gestion journalière;

- La démission de Monsieur Johan Wyngaert en tant que Délégué à la gestion journalière;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Swiss Life Products (Luxembourg) S.A.

Nicolas Jolif

Secrétaire du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014081857/27.

(140096726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

European Forest Resources Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.418.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079895/9.

(140094494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

CBE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 191, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 172.152.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014079841/10.

(140094595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

European Initiative on Clean, Renewable Energy, Energy Efficiency and Climate Change related to Development SICAV, SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.478.

Par la présente, je vous informe de ma démission de European Initiative on Clean, Renewable Energy, Energy Efficiency and Climate Change related to Development SICAV, SIF en tant qu'administrateur, avec effet au 15 mai 2014.

Le 15 mai 2014.

Martin Schöpe.

Référence de publication: 2014079896/11.

(140094041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Protec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.856.

Décision unanime de l'assemblée générale de la société tenue en session extraordinaire à brève échéance au siège social le 11 juin 2014 à 10 heures

L'assemblée générale DECIDE, dans le cadre des élections statutaires, de nommer comme administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019, soit en 2020.

1. PRIMEWAY S.A., société de droit suisse, ayant son siège, Rue du Rhône, 7, CH - 1204 Genève, dont le représentant permanent est Madame Emmanuelle GODEFROY, née le 29 juin 1978 à Genève, Suisse et avec adresse professionnelle au 7, Rue du Rhône à CH-1204 GENEVE.

2. Madame Sabine PERRIER, avec adresse professionnelle au L - 2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

3. Monsieur Stephan LE GOUËFF, avec adresse professionnelle au L - 2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse.

L'assemblée générale DECIDE, dans le cadre des élections statutaires, de nommer, en remplacement de Fiduciaire CABEXCO S.A.R.L., commissaire aux comptes démissionnaire:

Madame Sylvaine AUBARD, née le 23/08/1973 à Sarcelles, France, avec adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement élu prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019, soit en 2020.

Pour PROTEC INTERNATIONAL S.A.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014081807/24.

(140096537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Messa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 157.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MESSA S.A.

Référence de publication: 2014080972/10.

(140095888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Metalogic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 15.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014080973/10.

(140095323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

MF2 Holdco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 166.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014080974/10.

(140095777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Dad Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 136.406.

- Constitué suivant acte reçu par Me Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 8 février 2008,
publié au Mémorial, recueil Spécial C n° 685 du 19 mars 2008.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en
date du 30 septembre 2013 que les mandats des membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes
actuellement en fonction sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2019, comme suit:

Aux postes d'administrateurs:

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt,
L-2450 Luxembourg;

- Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450
Luxembourg;

- Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450
Luxembourg.

Au poste de commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., réviseur d'entreprises, avec siège social au 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Pour la société DAD IMMO S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014082172/24.

(140097793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Elliott Business Style S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.681.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération notre démission du mandat de commissaire aux comptes de votre société, ELLIOTT BUSINESS STYLE S.A. (RCS B80681), et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014079903/10.

(140094146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Entreprise de Construction G. Parmentier S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 36, Wämperweeg.
R.C.S. Luxembourg B 106.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014079904/10.

(140094422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Freie Internationale Sparkasse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 13, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 79.983.

Beschlüsse der Generalversammlung der Freie Internationale Sparkasse S.A. ordentliche Generalversammlung vom 05.06.2014

TOP 3:

Beschluss - Bestellung Wirtschaftsprüfer

Die Generalversammlung bestellt für das Geschäftsjahr 2014 PricewaterhouseCoopers, Luxemburg, zum Wirtschaftsprüfer.

Luxemburg, den 05.06.2014.

Die Sparkasse Bremen AG / Torge Mühlpfordt / Martin Huber / Lars Rosenfeld
Unterschrift / - / - / -

Référence de publication: 2014079932/15.

(140094390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Estate Alliance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 159.126.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014

L'Assemblée Générale renomme:

- Nico THILL, Président;
- Florence PILOTAZ, Administrateur;
- Geoffrey STEYT, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- MAZARS Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2014.

Référence de publication: 2014079906/19.

(140094298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Euro Shiprental S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 87.460.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014079909/11.

(140094486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Eurofret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 44.915.

Rectificatif au dépôt n° L140077729 du 13/05/2014

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014079921/11.

(140094600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

PV.Lighting Energy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 157.896.

Les comptes annuels au 01/01/2013 - 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe Carpay
Le gérant

Référence de publication: 2014081810/12.

(140096226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

PSA Finance S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 269.000.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 124.605.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 6 juin 2014

L'associé unique de la Société a décidé en date du 6 juin 2014:

- 1) de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 41, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 juin 2014.
Pour la Société
Signes S.A.
Représenté par Mr. Vincent Goy
Liquidateur

Référence de publication: 2014081809/20.

(140096780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

ProGS Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 19, roue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 175.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081057/9.

(140095761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

P.H.I.P. International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5410 Beyren, 45, rue Fuert.

R.C.S. Luxembourg B 115.950.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081044/9.

(140095404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Olea Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 77.619.

En ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société de droit luxembourgeois OLEA CAPITAL INVEST S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 04 octobre 2013.

Y. DERGUIANI.

Référence de publication: 2014081029/10.

(140094915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

Pringles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.832.

L'an deux mille quatorze, le dix juin,

L'associé unique décide en date du 27 mars 2014 la nomination aux fonctions de gérant avec effet immédiat de:

- Peter James Headridge, gérant, né le 8 juillet 1971 à Sheffield (UK) demeurant à SK12 1JG Stockport Cheshire (UK),
15 Queensway Poynton;

- Marcel Stephany, comptable, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (L) demeurant à 7268 Bereldange (L), 23 Cité
Aline Mayrisch;

- Christopher Hood, gérant, né le 5 avril 1962 à Minnesota (USA) demeurant à 1296 Coppet (CH), 20 Ch. Des Pessules.

L'associé unique décide en date du 27 mars 2014 la révocation imédiate aux fonctions de gérant avec effet immédiat de:

- Richard Schell, vice président, né le 9 décembre 1963 à Michigan (USA), demeurant professionnellement à One
Kellogg Square, Kellogg Company Building, Battle Creek, Michigan 49016-3599 (USA).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 10 juin 2014.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2014081056/26.

(140095849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2014.

ERE III fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.042.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014079905/10.

(140094527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Eurolieum S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 78.854.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014079922/11.

(140093884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Finance et Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCE ET DEVELOPPEMENT

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014079938/11.

(140094381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Patrimoine Lys Martagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.894.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2014

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Christian KNAUFF, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014081797/22.

(140096641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Société Immobilière New South S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 80.372.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081890/10.

(140096582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Squat Photography S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 114.884.

L'an deux mil quatorze, le treize mai.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

Ont comparu

Monsieur Gaetan Caputo, dirigeant d'entreprise, né à Binche le 19 juin 1970, domicilié rue des Croix du Feu 9/107 à 7100 La Louvière, et

Madame Christelle Laurent, infirmière, née à Baudour, le 4 février 1974, domicilié rue des Croix du Feu 9/107 à 7100 La Louvière,

ici représentés par Monsieur Florent REMOLU suivant procuration sous seing privé délivrée en date du 9 mai 2014.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée

SQUAT PHOTOGRAPHY S.à r.l.

établie et ayant son siège social à L-5326 CONTERN, 24 rue Edmond Reuter,

constituée suivant acte reçu par le notaire Georges D'HUART, en date du 1^{er} mars 2006, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés en date du 7 juin 2006, numéro 1.104, pae 52.984, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 114.884 En leur qualité d'associés uniques de la dite société, les dites parties comparantes ont pris les résolutions suivantes, et ce à l'unanimité des voix:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8399 WINDHOF, 9 route des trois Cantons, et décident par conséquent de modifier l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Koerich. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.»

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: F. REMOLU, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2014. Relation: EAC/2014/7147. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081896/44.

(140096264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Orange Senior Loans 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-5826 Hesperange, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.023.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of May,
before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Orange Senior Loans 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 55, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B155017 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mrs Rowena Giordani, employee, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 May 2014 in Guernsey. The said proxy will remain attached to the present deed.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that he is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg, under the name of Orange Senior Loans 2 S.à r.l., incorporated following a deed of the notary Maître Henri Hellinckx on 21 July 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B155023 (the "Company").

Then the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company with immediate effect from its present address fixed at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg to 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the forgoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 paragraph 1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1.000.-.

In witness whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with Us the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois mai,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Orange Senior Loans 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B155017, ayant son siège social au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg («l'Associé Unique»),

ici représentée par Madame Rowena Giordani, employée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, le 15 mai 2014. Ladite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul et unique associé du Orange Senior Loans 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, en date du 21 juillet 2010, et immatriculée auprès le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B155023 (la «Société»).

Ensuite l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

102013

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat de sa présente adresse fixée au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 premier alinéa des statuts de la Société qui se lira désormais de la façon suivante:

« **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 1.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec Nous le présent acte.

Signé: R. GIORDANI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. Relation: LAC/2014/24848. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014084003/77.

(140099103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

OCM Luxembourg Pegasus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.079,54.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.426.

—
In the year two thousand and fourteen, on the third day of January;

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg;

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of OCM Luxembourg Pegasus Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171426, and incorporated on September 6, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2526, page 121224, of October 11, 2012 (the Company). The articles of association of the Company have been amended for the last time on January 2, 2014, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159343 (EPF III);

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Mr. Howard Phillips, born on April 27, 1960 in Manchester, residing at Flamstone Park, Bishopstone, Salisbury, SP5 4DB, United Kingdom (HP);

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Mr. Ian Trinder, born on February 10, 1973 in Newcastle, residing at 20 Berewecke Way, Winchester, SO22 6BJ, United Kingdom (IT);

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal;

Mr. Roger Black, born in Epping, residing at 1 Bellgate Mews, London, NW5 1SW, United Kingdom (RB);

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Mr. John Kerr, born on July 18, 1967 in Aberdeen, residing at High Trees, 2 Hare Hill Close, Pyrford, Woking, GU22 8UH, United Kingdom (JK);

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Mr. John Nordon, born on June 18, 1961 in Kenilworth, residing at 71 Camden Mews, London, NW1 9BY, United Kingdom (JN);

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Mr. Michael John Gill, born on June 29, 1964 in Newport, residing at 11a Greatfield Drive, Cheltenham, Gloucestershire, GL53 9BT, United Kingdom (MG, and together with EPF III, HP, IT, RB, JK, JN and MG, the Shareholders).

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, prenamed and represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Company's share capital is presently set at nineteen thousand six hundred and seventy-seven Pound Sterling and fifty-three (GBP 19,677.53) represented by one million eight hundred and forty-two thousand one hundred and twenty-five (1,842,125) class A shares, zero (0) class B shares, zero (0) class C shares and one hundred and twenty-five thousand six hundred and twenty-eight (125,628) class D shares, in registered form with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up;

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Reduction of the share premium account of the Company connected to the class A shares issued by the Company by an amount of eight hundred and fifty-eight Pound Sterling (GBP 858), and use of such amount as a subscription price for eighty-five thousand eight hundred (85,800) class C shares to be issued in accordance with the above items;

3. Increase of the share capital of the Company from its present amount of nineteen thousand six hundred and seventy-seven Pound Sterling and fifty-three (GBP 19,677.53) represented by one million eight hundred and forty-two thousand one hundred and twenty-five (1,842,125) class A shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and one hundred and twenty-five thousand six hundred and twenty-eight (125,628) class D shares, in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each and all subscribed and fully paid-up, to an amount of twenty-one thousand and seventy-nine Pound Sterling and fifty-four pence (GBP 21,079.54) by way of the issuance of (i) fifty-four thousand four hundred and one (54,401) class B shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and (ii) eighty-five thousand eight hundred (85,800) class C shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each;

4. Subscription to, payment of the share capital increase specified in item 2. above and payment of a share premium;

5. Full restatement of the articles of association of the Company;

6. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

7. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the share premium account of the Company connected to the class A shares issued by the Company by an amount of eight hundred and fifty-eight Pound Sterling (GBP 858), and resolve that such amount

shall be used as a subscription price for eighty-five thousand eight hundred (85,800) class C shares to be issued in accordance with the following resolutions.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of nineteen thousand six hundred and seventy-seven Pound Sterling and fifty-three (GBP 19,677.53) represented by one million eight hundred and forty-two thousand one hundred and twenty-five (1,842,125) class A shares in registered form, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and one hundred and twenty-five thousand six hundred and twenty-eight (125,628) class D shares, in registered form, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each and all subscribed and fully paid-up, to an amount of twenty-one thousand and seventy-nine Pound Sterling and fifty-four pence (GBP 21,079.54) by way of the issuance of (i) fifty-four thousand four hundred and one (54,401) class B shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and (ii) eighty-five thousand eight hundred (85,800) class C shares, having a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, all in registered form, and having the rights and obligations attached to them as set forth in the articles of association of the Company.

Fourth resolution

The Meeting accepts and records the following subscriptions for and full payment of the share capital increase above as follows:

Subscription - Payment

HP, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

- eighteen thousand one hundred and thirty-four (18,134) class B shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of eighteen thousand one hundred and thirty-four Pound Sterling (GBP 18,134), which shall be allocated as follows:

* an amount of one hundred and eighty-one Pound Sterling and thirty-four pence (GBP 181.34) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

* an amount of seventeen thousand nine hundred and fifty-two Pound Sterling and sixty-six pence (GBP 17,952.66) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class B shares;

- thirty-nine thousand six hundred (39,600) class C share with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, which shall be fully paid by incorporation of share premium for a total amount of three hundred and ninety-six Pound Sterling (GBP 396).

IT, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

- twelve thousand and eighty-nine (12,089) class B shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of twelve thousand and eighty-nine Pound Sterling (GBP 12,089), which shall be allocated as follows:

* an amount of one hundred and twenty Pound Sterling and eighty-nine pence (GBP 120.89) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

* an amount of eleven thousand nine hundred and sixty-eight Pound Sterling and eleven pence (GBP 11,968.11) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class B shares;

- thirty-nine thousand six hundred (16,800) class C share with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, which shall be fully paid by incorporation of share premium for a total amount of one hundred and sixty-eight Pound Sterling (GBP 168).

RB, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to:

- twenty-four thousand one hundred and seventy-eight (24,178) class B shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, and to have paid them up in full by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-four thousand one hundred and seventy-eight Pound Sterling (GBP 24,178), which shall be allocated as follows:

* an amount of two hundred and forty-one Pound Sterling and seventy-eight pence (GBP 241.78) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

* an amount of twenty-three thousand nine hundred and thirty-six Pound Sterling and twenty-two pence (GBP 23,936.22) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company connected to the class B shares;

- thirty-nine thousand six hundred (16,800) class C share with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, which shall be fully paid by incorporation of share premium for a total amount of one hundred and sixty-eight Pound Sterling (GBP 168).

JK, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to four hundred and two hundred (4,200) class C share with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, which shall be fully paid by incorporation of share premium for a total amount of forty-two Pound Sterling (GBP 42).

JN, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to four hundred and two hundred (4,200) class C share with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, which shall be fully paid by incorporation of share premium for a total amount of forty-two Pound Sterling (GBP 42).

MG, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to four hundred and two hundred (4,200) class C share with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, which shall be fully paid by incorporation of share premium for a total amount of forty-two Pound Sterling (GBP 42).

The aggregate amount of fifty-four thousand four hundred and one Pound Sterling (GBP 54,401) is forthwith at the free disposal of the Company.

It was evidenced by an interim balance sheet of the Company, that the amount of eight hundred and fifty-eight Pound Sterling (GBP 858) is allocated to the share premium account of the Company connected to the class A shares. The interim balance sheet, after having been signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing parties and the under-signed notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Fifth resolution

The Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company. The restated articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

I. Definitions

Acting in Concert has the meaning given to it in the UK City Code on Takeovers and Mergers;

Affiliate means, in relation to an Investor:

(i) any Fund of which that Investor (or any group undertaking of, or shareholder in, that Investor) or that Investor's (or any group undertaking of, or shareholder in, that Investor's) general partner, trustee, nominee, manager or adviser, is a general partner, trustee, nominee, manager or adviser;

(ii) any group undertaking of that Investor, or shareholder in that Investor, or of that Investor's or shareholder in that Investor's general partner, trustee, nominee, manager or adviser (excluding any portfolio company thereof); or

(iii) any general partner, limited partner, trustee, nominee, operator, arranger or manager of, adviser to, or holder of interests (whether directly or indirectly) in, that Investor, or shareholder in that Investor, (or of, to or in any group undertaking of that Investor, or shareholder in that Investor,) or of, to or in any Fund referred to in (a) above or of, to or in any group undertaking referred to in (b) above.

A PECs means any A preferred equity certificates of the Company with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, that may be in place from time to time, to be constituted by the PEC Instrument;

Approved Offer has the meaning given to it in article 8.2.;

Articles has the meaning given to it in article 1;

Asset Sale means the sale by the Company of all or substantially all of the assets of the Group to a person which is not a Connected Person of the Company or its shareholders;

B PECs means any B preferred equity certificates of the Company with a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, that may be in place from time to time, to be constituted by the PEC Instrument;

Business Day means a day (which for these purposes ends at 5.30pm) on which banks are open for commercial business in the City of London and in Luxembourg other than a Saturday, a Sunday or a public holiday;

Buyer has the meaning given to it in article 8.1. (i);

Capital Deployed means the aggregate amount of investment (in GBP) made by Investor and the MIP Participants whether by way of equity, shareholder loans, Shares, PECs, payment of deal fees, costs and expenses or otherwise paid or incurred as a cost or liability but excluding the Incentive Shares. For the avoidance of doubt this will not include any amounts lent to the Company or the Subsidiary from any credit facilities made available by third party commercial lenders. For the purposes of calculating the "Capital Deployed", as of September 30, 2013 the "Capital Deployed" is GBP 21,900,000;

Capital Returned means:

(a) if the Exit is not a Listing, the aggregate of:

(i) the aggregate cash amount available for distributions to or otherwise payable to holders of Shares and PECs on Exit; and

(ii) any cash amounts previously distributed to holders of Shares and PECs, including by way of repayment of shareholder loans, in advance of an Exit (but not to include any amount by way of remuneration under an employment agreement). This sum shall include any amounts received in respect of holdings of Shares and PECs (excluding any other amounts received from the Group whether as management fees, reimbursement of costs or otherwise), and less all taxes, fees, expenses and transaction costs borne by the Company and/or the Investor and associated with the Exit;

(b) if the Exit is a Listing, the aggregate of:

(i) to the extent the shares the subject of the Listing are sold, the aggregate consideration received by the shareholders on the sale of such shares;

(ii) to the extent the shares the subject of the Listing are not sold, the value of such shares as determined by the Board, which value shall be the achievable price (taking into account any applicable discount arising by virtue of the size of the sale order) for such shares assuming that all such shares were to be sold on the date of the Listing; and

less any amount outstanding on the PECs.

Class A Share means a class A ordinary share of one penny (GBP 0.01) in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

Class B Share means a class B ordinary share of one penny (GBP 0.01) in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

Class C Share means a class C ordinary share of one penny (GBP 0.01) in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

Class D Share means a class D ordinary share of one penny (GBP 0.01) in the capital of the Company having the rights and being subject to the restrictions set out in the Articles;

Company has the meaning given to it in article 1;

Companies Act means the Companies Act 2006;

Completion Date has the meaning given to it in article 7. (ii);

Connected Persons has the meaning defined by section 1122 of the CTA 2010;

CTA 2010 means the Corporation Tax Act 2010;

Drag Along Notice has the meaning given to it in article 9.1.;

Drag Along Right has the meaning given to it in article 9.1.;

Drag Completion Date has the meaning given to it in article 9.1.;

Dragging Shareholder has the meaning given to it in article 9.1.;

Drag Price has the meaning given to it in article 9.1.;

Drag Securities has the meaning given to it in article 9.1.;

Equity Return means the amount by which the Capital Returned exceeds the Capital Deployed expressed as a percentage of Capital Deployed;

Exit means (i) a Share Sale, (ii) a Listing which results in more than 75% of the Shares and PECs held by the Investor being repaid, repurchased or transferred for cash or (iii) an Asset Sale;

Fund means any open ended investment company or closed ended investment fund (both within the meaning of chapters 15 and 16 (as relevant) of the listing rules of the UK Listing Authority), bank, building society, industrial and provident or friendly society, unit trust, any other collective investment scheme (as defined in section 235 of the Financial Services and Markets Act 2000), any professional client (within the meaning of the Conduct of Business Rules made under the Financial Services and Markets Act 2000), partnership, limited partnership, limited liability partnership, pension fund or insurance company or any person who is an authorised person (within the meaning of section 31(2) of the Financial Services and Markets Act 2000), and the term will include any subsidiary undertaking of any of the foregoing and any co-investment scheme in relation to any of the foregoing;

Group means the Company and its subsidiary undertakings from time to time and references to a "member of the Group" or a "Group member" shall be construed accordingly;

Hurdle Condition means an amount equal to 8% per year accruing daily but compounded annually at the end of each calendar year on the Capital Deployed up to the date of Exit or Liquidation;

Incentive Return means an amount equal to the amount paid or payable to the holders of the Incentive Shares pursuant to articles 19.5. or 19.6.;

Incentive Shares means the C Shares issued to the MIP Participants and/or any D Shares and any other C Shares acquired by or issued to a Member;

Investor means OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a company registered in Luxembourg with number B-159343 whose registered office is at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

IPO MIP Proportion shall mean the percentage of the Net Profit as calculated according to the table below payable in aggregate to the holders of the Incentive Shares in accordance with Article 19.6:

	If the Net Multiple is lower than 1.50	If the Net Multiple is greater than 1.50 and less than or equal to 2.00	If the Net Multiple is greater than 2.0 and less than or equal to 2.50	If the Net Multiple is greater than 2.50
IPO MIP Proportion	0% of the Net Profit	13% of the Net Profit	13% of Net Profit up to a Net Multiple of 1.50 plus 14% of the portion of the Net Profit in excess of a Net Multiple of 1.50 and equal to or lower than 2.0, plus 16% of the portion of the Net Profit in excess of a Net Multiple of 2.00	13% of Net Profit up to a Net Multiple of 1.50 plus 14% of the portion of the Net Profit in excess of a Net Multiple of 1.50 and equal to or lower than 2.0, plus 16% of the portion of the Net Profit in excess of a Net Multiple of 2.00 and equal to or lower than 2.5, plus 18% of the portion of the Net Profit in excess of a Net Multiple of 2.50

Law means the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended;

Liquidation means the voluntary or judicial dissolution of the Company and the opening of liquidation proceedings pursuant to articles 141 ff and 203 ff of the Law, or generally, the passing of a resolution for the winding up of the Company other than in respect of a solvent reorganisation;

Listing means a public offering and sale of the equity securities of the Company, upon conversion of the Company into either a public limited liability company (société anonyme) or a partnership limited by shares (société en commandite par actions), or a Newco, pursuant to an effective registration or an effective listing or qualification on a securities market in accordance with applicable requirements;

Management Securities means Securities held by the MIP Participants or their permitted transferees, successors and assigns at any time;

Member means a registered holder of any Share and/or PEC as recorded in the Company's register of members;

Net Multiple means the ratio of (i) Capital Deployed plus Net Profit to (ii) Capital Deployed;

Net Profit is an amount equal to:

(i) the Capital Returned, minus

(ii) the Capital Deployed plus a return of 8% per year accruing daily but compounded annually (at the end of each calendar year) on the Capital Deployed;

Newco means any vehicle of undertaking organised or acquired for the purpose of consummating of Listing of which would become the ultimate holding or an intermediate holding company of the Group as a result of the Listing;

Original Member means a beneficial owner (being an individual) of Management Securities;

Other Shareholder has the meaning given to it in article 9.1.;

PECs means the A PECs and the B PECs;

PEC Instrument means the instrument constituting the A PECs and the B PECs in the agreed form;

Proposed Purchaser Group has the meaning given to it in article 9.1.;

Proposed Sellers has the meaning given to it in article 8.1.;

Proposed Shareholder has the meaning given to it in article 9.1.;

Put Notice has the meaning given to it in article 7. (i);

Put Option has the meaning given to it in article 7.;

Remaining Assets has the meaning given to it in article 19.2.;

Sale Agreement has the meaning given to it in article 9.1.;

Sale MIP Proportion shall mean the percentage of the Net Profit as calculated according to the table below payable in aggregate to the holders of the Incentive Shares in accordance with Article 19.6:

	if the Net Multiple is less than or equal to 1:50	OR if the Net Multiple is greater than 1:50 and less than or equal to 2:00	OR if the Net Multiple is greater than 2:00 and less than or equal to 2.50	OR If the Net Multiple is greater than 2.50
Sale MIP Proportion	12% of the Net Profit	12% of Net Profit up to a Net Multiple of 1.50 plus 14% of the portion of the Net Profit in excess of a Net Multiple of 1.50	12% of Net Profit up to a Net Multiple of 1.50 plus 14% of the portion of the Net Profit in excess of a Net Multiple of 1.50 and equal to or lower than 2.0, plus 16% of the portion of the Net Profit in excess of a Net Multiple of 2.00	12% of Net Profit up to a Net Multiple of 1.50 plus 14% of the portion of the Net Profit in excess of a Net Multiple of 1.50 and equal to or lower than 2.0, plus 16% of the portion of the Net Profit in excess of a Net Multiple of 2.00 and equal to or lower than 2.5, plus 18% of the portion of the Net Profit in excess of a Net Multiple of 2.50

Securities means, together, the Shares and the PECs, any preferred equity certificate, convertible preferred equity certificate, shareholder loans and any other equity or debt securities issued in the capital of the Company or any other member of the Group;

Shares means any shares in the Company;

Share Sale means the completion of any transaction or series of transactions whereby any person or Connected Persons or group of persons Acting in Concert other than Affiliates of the Investor purchases or otherwise acquires or obtains more than 75% of the Shares and of the PECs from the Investor;

Solvent Reorganisation means any solvent reorganisation of the Group or of the Company or any member of the Group, including, without limitation, by merger, consolidation, recapitalisation, scheme of arrangement, transfer or sale of shares or assets, or contribution of assets and/or liabilities, or any liquidation, exchange of securities, conversion of entity, migration of entity, formation of new entity, or any other transaction or group of related transactions (in each case other than to or with a third party that is not a member of the Group or an Affiliate or an associate (as defined in the Companies Act) thereof, excluding from this provision, an entity formed for the purpose of such Solvent Reorganisation), in which:

(i) all holders of the same class of equity securities in the Group (other than entities within the Group) are offered the same consideration, in all material respects, in respect of such equity securities;

(ii) the pro rata indirect economic interests of the holders of Securities in the business of the Group, vis-à-vis one another and all other holders of Securities (other than those held by entities within the Group), are preserved in all material respects;

(iii) the rights of the holders of Securities under any shareholders' agreement between the holders of the Shares that may be in place from time to time and the Articles are preserved in all material respects (it being understood by way of illustration and not limitation that the relocation of a covenant or restriction from one instrument to another shall be deemed a preservation if the relocation is necessitated, by virtue of any law or regulation applicable to the Group following such Solvent Reorganisation, as a result of any change in jurisdiction or form of entity in connection with the Solvent Reorganisation; provided that such covenants and restrictions are retained in instruments that are, as nearly as practicable, to the extent consistent with business and transactional objectives, equivalent to the instruments in which such restrictions or covenants were contained prior to the Solvent Reorganisation);

(iv) no holders of Securities are required to make any capital contributions or other financial commitments; and

(v) the structure is designed so as to mitigate, to the extent reasonably practicable, any adverse tax consequences for the holders of Securities taken as a whole.

Subsidiary means Pegasus Life Limited, a company registered in England and Wales, with registered number 8221003, whose registered office is at Unit 3, Royal Court, Church Green Close, Kingsworthy, Winchester, Hampshire, England, SO23 7TW.

Tagged Securities has the meaning given to it in article 8.2.;

Triggering Sale has the meaning given to it in article 9.1..

II. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM Luxembourg Pegasus Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the Law, as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

III. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty-one thousand and seventy-nine Pound Sterling and fifty-four pence (GBP 21,079.54) represented by one million eight hundred and forty-two thousand one hundred and twenty-five (1,842,125) Class A Shares, fifty-four thousand four hundred and one (54,401) class B shares, eighty-five thousand eight hundred (85,800) class C shares and twenty-five thousand six hundred and twenty-eight (125,628) class D shares, in registered form with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence, except if stated otherwise in the present Articles or any shareholders agreement that may be in place from time to time.

6.2. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders, except if stated otherwise in the present Articles or any shareholders agreement that may be in place from time to time, or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

6.4. If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.5. A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.7. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.8. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Put option. Each MIP Participant shall have the right at any time to require the holder(s) of the Class A Shares and/or the Company to purchase his entire holding (but not some only) of the Class C Shares for GBP 2,500 (the Put Option) on the terms of this Article 7. The procedure for exercising and completing the sale and purchase pursuant to the Put Option is as follows:

(i) any MIP Participant wishing to exercise the Put Option shall only be able to do so by serving written notice of his intention on the Company and the holder(s) of the Class A Shares (the Put Notice);

(ii) Subject to article 7 (iii), within 20 Business Days (the Completion Date) of service of a Put Notice the Company shall (conditional upon receipt of all requisite documentation from the relevant MIP Participant) acquire (to the extent it is lawfully able to do so) and the MIP Participant shall sell all of the relevant MIP Participant's Class C Shares for an aggregate sum of GBP 2,500 (and shall take and procure the taking of all actions necessary and/or ancillary in relation thereto to complete such purchase). If the Company is not able to acquire such Shares at such price for whatever reason (or otherwise defaults in so doing on the Completion Date) the holder(s) of the Class A Shares shall be obliged, within 5 Business Days of the Completion Date to acquire the relevant MIP Participant's Class C Shares (and it and the Company shall take and procure the taking of all actions necessary and/or ancillary in relation thereto to complete such purchase).

(iii) If a Drag Along Notice is served in accordance with the Article 8.1. (or any shareholders' agreement between the holders of the Shares that may be in place from time to time), the Put Option shall only be capable of exercise if a Put Notice is served within 1 Business Day of the date of the Drag Along Notice. If no Put Notice is served within such period of time, then the Put Option shall automatically lapse. If a Put Notice is served in accordance with this article 7 (iii) the Completion Date shall be 1 Business Day after the date of such Drag Along Notice. In the event the relevant MIP Participant fails to execute any documents having served a Put Notice pursuant to this article 7 (iii) the managers of the Company may (and shall if requested by the holder(s) of the Class A Shares) authorise a person to execute any and all documents to complete the sale of the Class C Shares on behalf of the relevant MIP Participant and the consideration may be received by the Company on behalf of such MIP Participant.

Art. 8. Change of control - tag along rights.

8.1. With the exception of transfers pursuant to any shareholders' agreement between the holders of the Shares that may be in place from time to time, the shareholders agree to exercise their rights in the Company to procure, so far as they are able to do so by the exercise of any voting rights that they have, that no transfer of Shares which would result in an Exit (other than a transfer made in accordance with any shareholders' agreement between the holders of the Shares that may be in place from time to time) by the Investor and/or its Affiliates (the Proposed Sellers), will be made or registered unless:

(i) an Approved Offer is made by the proposed transferee(s) (the Buyer) or, at the Buyer's written request, by the Company as agent for the Buyer; and

(ii) the Buyer complies in all material respects with the terms of the Approved Offer at the time of completion of the sale and purchase of Shares pursuant to it.

8.2. For the purposes of this article 8:

Approved Offer means an offer in writing served on all Members other than the Proposed Sellers holding Securities (the Tagged Securities), offering to purchase such proportion of the Incentive Shares, Class D Shares and/or Class B Shares and B PECs held by such Members as the Class A Shares and/or A PECs (as applicable) proposed to be sold to the Buyer by the Proposed Sellers bear to the aggregate number of the Class A Shares and/or A PECs (as applicable) held by the Proposed Sellers which:

(i) is stipulated to be open for acceptance for at least 10 Business Days;

(ii) offers the same type of consideration and on the same terms to the holders of Tagged Securities as that offered to each of the Proposed Sellers for its Class A Shares and/or A PECs (as applicable) (it being understood that the consideration offered for the Class B Shares, may differ from the consideration offered for the B PECs) and offers the Incentive Return as consideration for the Incentive Shares if the Equity Return is equal to or more than the Hurdle

Condition (assuming a distribution upon Exit as per the waterfall described in articles 19.5. and 19.6.) or the nominal value for the Incentive Shares if the Equity Return is lower than the Hurdle Condition provided that a reduction, withholding or retention of consideration to take account of tax payable or which might be payable by a Member or by his employing company in relation to the conversion of securities, the exercise of an option over Tagged Securities and/or the disposal of Tagged Securities shall not prejudice the application of this article. For the avoidance of doubt the provisions of articles 19.5. and 19.6. shall apply to determine the amount attributable to the Class D Shares;

(iii) is on terms that the sale and purchase of Tagged Securities in respect of which the offer is accepted will be completed at the same time and on the same terms and conditions as the sale and purchase of the Class A Shares and A PECs held by the Proposed Sellers;

(iv) is on terms and conditions not materially less favourable than that offered for each Proposed Sellers' Class A Shares and A PEC's (as the case may be);

(v) includes an obligation on each holder of Tagged Securities: (A) to pay his pro rata share of the expenses incurred by the Proposed Sellers and (B) to join on a pro rata basis the Proposed Sellers in any indemnification (in respect of representations and warranties or otherwise) or other obligations that the Proposed Sellers agree to undertake, in connection with such Approved Offer;

in each case (A) and (B) above, pro rata to the proportion of the proceeds to be received by that holder of the Tagged Securities accepting an Approved Offer to the aggregate proceeds to be received from such Approved Offer; and

(vi) is accepted by the Investor.

Art. 9. Change of control - drag along rights.

9.1. If the Investor (the Dragging Shareholder) intends to sell Securities, which upon their transfer would result in an Exit, to a proposed purchaser (the Proposed Purchaser) then the Proposed Purchaser or the Dragging Shareholder shall have the right, (the Drag Along Right), following execution of a binding agreement (whether conditional or unconditional) for any Securities (the Sale Agreement) held by the Dragging Shareholders to be transferred to one or more members of the group of companies including the Proposed Purchaser (the Proposed Purchaser Group), by serving a written notice (the Drag Along Notice) to require each other Member, including any person who acquires any Security following the exercise of any option or pursuant to any conversion of any Security (together the Other Shareholders), to transfer all of the Securities registered in its name (the Drag Securities) to one or more members of the Proposed Purchaser Group identified in the Drag Along Notice at the consideration indicated in article 9.2. (the Drag Price) on the date specified in the Sale Agreement for completion which shall not be sooner than 2 Business Days after the date of service of the Drag Along Notice (the Drag Completion Date), on the terms indicated in this article 9.

9.2. The Drag Along Notice shall include details of:

(i) the number and class(es) of the Dragging Shareholders' Securities;

(ii) the identity of the Proposed Purchaser;

(iii) the proposed place, date (whether actually specified or determined in accordance with a mechanism described in the Drag Along Notice) and time of completion of the proposed purchase;

(iv) the consideration for each Drag Security, which shall be (subject to articles 19.5. and 19.6.):

(a) for each Class B Share and each B PEC, the consideration offered per Class A Share and/or per A PEC (as applicable) in the Sale Agreement;

(b) either the Incentive Return as consideration for the Incentive Shares if the Equity Return is equal to or more than the Hurdle Condition or the nominal value for the Incentive Shares if the Equity Return is lower than the Hurdle Condition; and

(c) paid at the same time (and subject to any amounts being retained in escrow to satisfy claims or indemnities under the Sale Agreement) as the consideration is payable under the Sale Agreement (or, if later, on the Drag Completion Date), provided that the Dragging Shareholder may, at its discretion, specify that the payment of 50% of the cash proceeds payable by the Proposed Purchaser to the Other Shareholders upon the completion of the Sale Agreement, be deferred by up to 6 months after the completion of the Sale Agreement if such term is a condition of the Sale Agreement; and

(v) the other terms for each Drag Security which, subject to article 9.9., are not materially less favourable than that offered for each Dragging Shareholder's Securities in the Sale Agreement and which will include an obligation on each of the Other Shareholders:

(a) to pay his pro rata share of the expenses incurred by the Dragging Shareholder and/or any Affiliate or associate (as defined in the Companies Act) thereof in connection with the Sale Agreement; and

(b) to join on a pro rata basis in any indemnification (in respect of representations and warranties or otherwise) or other obligations that the Dragging Shareholder agrees to undertake in the Sale Agreement;

in each case at article 9.2. (v) (a) and (b), pro rata to the proportion of the proceeds to be received by that Other Shareholder for his Drag Securities to the aggregate proceeds to be received from the Proposed Purchaser.

9.3. In the event that the Put Option is exercised in respect of Securities included in a Drag Along Notice, the details of the Drag Along Notice specified pursuant to article 9.2. shall be deemed amend to remove from the Drag Along Notice all the Class C Shares of the Member exercising the Put Option and the related details.

9.4. The Board shall promptly send the Drag Along Notice to each of the Other Shareholders and require each of them to sell to the Proposed Purchaser at completion all of their holdings of Securities on the terms contained in or referred to in the Drag Along Notice.

9.5. On the exercise of the Drag Along Right, each of the Other Shareholders:

(i) will effect such transactions as are necessary or advisable, as determined by the Board in its sole discretion, in the light of any business, taxation or marketability concerns;

(ii) hereby agrees to use his best endeavours to effect the transfer of the Drag Securities as expeditiously as practicable, including, without limitation, by delivering all documents and entering into any instrument, deed, agreement, undertaking or obligation necessary or requested by the Board or the Proposed Purchaser in connection with the exercise of the Drag Along Right;

(iii) hereby consents to the taking of any step by the Board or the Company which is necessary or desirable, as determined by the Board in its sole discretion, to effect any legal formalities in connection with the transfer of the Drag Securities; and

(iv) will be bound to transfer the legal and beneficial title to its Drag Securities to the Proposed Purchaser on the terms set out in this article 9. and to comply with the obligations assumed by virtue of such acceptance by delivering to the Company (for it to deliver to the Proposed Purchaser at such time as the Board shall determine) on or before the Drag Completion Date:

(a) a duly executed sale agreement or form of acceptance confirming the sale of the legal and beneficial title to its Drag Securities to the Proposed Purchaser free from all Encumbrances and with full title guarantee; and

(b) all documents and any instruments, deeds, agreements, undertakings or obligations necessary or requested by the Board to complete the transfer of the Drag Securities to the Proposed Purchaser.

9.6. The Proposed Purchaser shall pay to the Company the aggregate Drag Price due subject to article

9.5. (iv) in respect of all of the Drag Securities on or prior to the Drag Completion Date. On (or as soon as reasonably possible after) the Drag Completion Date, the Company shall release the aggregate Drag Price due subject to article 9.5. (iv) to each Other Shareholder under this article 9. in respect of its Drag Securities following delivery to the Company by that Other Shareholder of the documents required under article 9.5..

9.7. If, as a result of the exercise of any share option or any conversion of Securities pursuant to a right existing prior to the Exit (any such Exit a Triggering Sale), any Securities are issued to any person (a new member) after the Exit, then such new member shall be required to transfer such new Securities immediately upon issue, to the Proposed Purchaser in the Triggering Sale on the same terms and subject to the same conditions (save for any which have been satisfied or which are inconsistent with this clause) as were effective in the Triggering Sale. If any new member shall fail to complete such transfer, any of the managers of the Company may authorise a person to execute any forms of transfer or other documents as shall be necessary to effect the transfer, and the consideration may be received by the Company on behalf of any such new member.

9.8. If any of the Other Shareholders fails to comply with its obligations under article 9.5., or otherwise fails to take any action required of it under or in relation to the terms of the Drag Along Notice, the managers of the Company may (and shall if requested to do so by the Investor) authorise a person to execute each of the documents referred to in article 8.5. on behalf of such member(s) in relation to transfers in favour of the relevant associate (as defined in the Companies Act) of the Proposed Purchaser (or as such associate (as defined in the Companies Act) of the Proposed Purchaser may nominate) and the consideration may be received by the Company on behalf of any such member.

9.9. Further to the provisions set out in articles 9.6., 9.7. and 9.8. upon the Company receiving the consideration and transfer (duly stamped) referred to in such clauses, the Proposed Purchaser or its nominee shall be entered in the register of members and the register of PECs of the Company after which the validity of such transfer(s) shall not be questioned by any person.

9.10. Pending the registration of the Proposed Purchaser in the Triggering Sale as the holder of any new Securities to be transferred pursuant to article 8., on becoming a Member and/or a holder of other Securities the Proposed Purchaser shall be empowered to appoint a person to act as attorney or duly authorised agent (as the appointor may in its sole discretion determine) in accordance with such directions as the Proposed Purchaser in the Triggering Sale may give in relation to any dealings with or disposal of such new Securities (or any interest therein), exercising any rights attached thereto or receiving any distribution or other benefit accruing or payable in respect thereof. The certificate(s) in respect of any Securities so transferred, in the name of the original shareholders or PEC holders (as the case may be), shall be deemed to be cancelled and a new certificate shall be issued in the name of the Proposed Purchaser or its nominee. The receipt of the Company for the consideration shall be a good discharge to the Proposed Purchaser who shall not be bound to see to the application of it, and after such registration in exercise of the above powers the validity of the proceedings shall not be questioned by any person. The Company shall hold the said consideration on behalf of any such holder of Securities in a separate bank account on trust for the relevant holder of Securities pending delivery up of the cancelled certificate(s).

IV. Management - Representation

Art. 10. Board of managers.

10.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

10.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 11. Powers of the board of managers.

11.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

11.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 12. Procedure.

12.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

12.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

12.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

12.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

12.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

12.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 13. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 11.2. of these Articles.

Art. 14. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

V. General meetings of shareholders

Art. 15. Powers and voting rights.

15.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

15.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

15.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 16. Form - Quorum - Majority.

16.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

16.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

16.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

VI. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 17. Accounting Year.

17.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

17.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

17.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of Profits.

18.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

18.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VII. Dissolution - Liquidation - Exit

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

19.2. On a return of capital whether by way of Liquidation or otherwise (other than a redemption of Shares or the purchase of own Shares by the Company or on a Solvent Reorganisation) the assets of the Company remaining after payment of its debts and liabilities and the redemption of any PECs issued by the Company and available for distribution to holders of Shares and PECs (the Remaining Assets) shall (so far as lawfully possible) be distributed between the holders of Shares and PECs pursuant to article 19.5., article 19.6. and any shareholders' agreement between the holders of the Shares that may be in place from time to time, provided that in the event of any conflict between the defined terms used in the Articles and the same terms as defined in any shareholders' agreement between the holders of the Shares that may be in place from time to time, the terms as defined in any shareholders' agreement between the holders of the Shares that may be in place from time to time shall prevail.

19.3. In the event of an Exit (other than by way of an Asset Sale), each of the Company, the holders of Shares, the holders of PECs and the managers of the Company shall (so far as lawfully possible) procure that the proceeds of such Exit shall become due to the holders of Shares and PECs in such proportions as the holders of Shares and PECs would have been entitled pursuant to article 19.5. or article 19.6. (as applicable) had the Exit been a Liquidation and the proceeds of such Exit were the Remaining Assets.

19.4. If the Exit is by way of an Asset Sale, each of the Company, the holders of Shares, the holders of PECs and the managers of the Company shall (so far as lawfully possible) procure that the proceeds of such Asset Sale shall be distributed pursuant to article 19.5. or article 19.6. (as applicable) as soon as is reasonably and legally practicable in accordance with the respective rights attaching to the Shares and the PECs as if the Exit were a Liquidation and the proceeds of such Asset Sale were the Remaining Assets.

19.5. If the Equity Return is lower than the Hurdle Condition:

(i) first, in paying any declared and unpaid dividend on the Class A Shares, the Class B Shares and the Incentive Shares to the holders of the Class A Shares, the Class B Shares and the Incentive Shares;

(ii) second, in repaying the nominal value and any premium paid on the Class A Shares, the Class B Shares and the Incentive Shares to the holders of the Class A Shares, the Class B Shares and the Incentive Shares; and

(iii) third, the balance shall be paid to the holders of the Class A shares and the Class B Shares pro rata as if they constituted one class of Share.

19.6. If the Equity Return is greater than the Hurdle Condition:

(i) first, in paying any declared and unpaid dividend on the Class A Shares, the Class B Shares and the Incentive Shares to the holders of the Class A Shares, the Class B Shares and the Incentive Shares;

(ii) second, in repaying the nominal value and any premium paid on the Class A Shares, the Class B Shares and the Incentive Shares to the holders of the Class A Shares, the Class B Shares and the Incentive Shares;

(iii) third, in paying to the holders of the Class A Shares and the Class B Shares, an amount which, when added to the amounts paid to the holders of the A PECs and the B PECs, which may be in place from time to time, in redemption of such A PECs and the B PECs, is equal to the Capital Deployed plus an amount equal to 8% per year accruing daily but compounded annually at the end of each calendar year on the Capital Deployed up to the date of Exit;

(iv) fourth, in paying the following at the same time:

(a) the Sale MIP Proportion or the IPO MIP Proportion (as applicable) to the holders of the Incentive Shares pro-rata; and

(b) the remainder to the holders of the Class A Shares and the Class B Shares pro rata.

(v) fifth, in the event each Class A Share and Class B Share has an amount of GBP 1,000,000,000 attributed to it under the foregoing paragraphs the balance shall be paid to the holders of the Class D Shares pro rata to the number of Class D Shares held by them.

VIII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-) The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois janvier;

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de OCM Luxembourg Pegasus Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171426, constituée le 6 septembre 2012 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2526, page 121224 du 11 octobre 2012 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 2 janvier 2014 suivant un acte du notaire instrumentant, pas publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159343 (EPF III);

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

M. Howard Phillips, né le 27 avril 1960 à Manchester, résidant à Flamstone Park, Bishopstone, Salisbury, SP5 4DB, Royaume-Uni (HP);

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

M. Ian Trinder, né le 10 février 1973 à Newcastle, résidant à 20 Berewecke Way, Winchester, SO22 6BJ, Royaume-Uni (IT);

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

M. Roger Black, né à Epping, résidant à 1 Bellgate Mews, London, NW5 1SW, Royaume-Uni (RB);

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

M. John Kerr, né le 18 juillet 1967 à Aberdeen, résidant à High Trees, 2 Hare Hill Close, Pyrford, Woking, GU22 8UH, Royaume-Uni (JK);

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

M. John Nordon, né le 18 juin 1961 à Kenilworth, résidant à 71 Camden Mews, London, NW1 9BY, Royaume-Uni (JN);

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

M. Michael John Gill, né le 29 juin 1964 à Newport, résidant à 11a Greatfield Drive, Cheltenham, Gloucestershire, GL53 9BT, Royaume-Uni (MG, et avec EPF III, HP, IT, RB, JK, JN and MG, les Associés);

ici représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associés, précités et représentés comme indiqué ci-dessus et représentant la totalité du capital social de la Société, comme mentionné ci-dessous, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-neuf mille six cent soixante-dix-sept livres sterling et cinquante-trois pence (GBP 19.677,53), représenté par un million huit cent quarante-deux mille cent vingt-cinq (1.842.125) parts sociales de classe A, zéro (0) parts sociales de classe B, zéro (0) parts sociales de classe C et zéro (0) parts sociales de classe D, cent vingt-cinq mille six cent vingt-huit (125.628) parts sociales de classe D, sous forme nominative avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

1. Réduction du compte de prime d'émission de la Société lié au parts sociales de classe A émises par la Société d'un montant de huit cent cinquante-huit livres sterling (GBP 858), et utilisation dudit montant comme prix de souscription de quatre-vingt-cinq mille huit cents (85.800) parts sociales de classe C qui seront émises conformément aux points ci-dessous;

2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de dix-neuf mille six cent soixante-dix-sept livres sterling et cinquante-trois pence (GBP 19.677,53), représenté par un million huit cent quarante-deux mille cent vingt-cinq (1.842.125) parts sociales de classe A, zéro (0) parts sociales de classe B, zéro (0) parts sociales de classe C et zéro (0) parts sociales de classe D, cent vingt-cinq mille six cent vingt-huit (125.628) parts sociales de classe D, sous forme nominative avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à vingt-et-mille soixante-dix-neuf livres sterling et cinquante-quatre pence (GBP 21.079,54) par l'émission de (i) cinquante-quatre mille quatre cent unes (54,401) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune et (ii) quatre-vingt-cinq mille huit cents (85,800) parts sociales de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune;

3. Souscription aux nouvelles parts sociales, libération de l'augmentation du capital social indiquée au point 2. ci-dessus et versement d'une prime d'émission;

4. Refonte complète des statuts de la Société;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire du compte de prime d'émission de la Société lié au parts sociales de classe A émises par la Société d'un montant de huit cent cinquante-huit livres sterling (GBP 858), et d'utiliser ledit montant comme prix de souscription de quatre-vingt-cinq mille huit cents (85.800) parts sociales de classe C qui seront émises conformément aux résolutions ci-dessous.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de dix-neuf mille six cent soixante-dix-sept livres sterling et cinquante-trois pence (GBP 19.677,53), représenté par un million huit cent quarante-deux mille cent vingt-cinq (1.842.125) parts sociales de classe A, zéro (0) parts sociales de classe B, zéro (0) parts sociales de classe C et zéro (0) parts sociales de classe B, cent vingt-cinq mille six cent vingt-huit (125.628) parts sociales de classe D, sous forme nominative avec une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à vingt-et-mille soixante-dix-neuf sterling et cinquante-quatre pence (GBP 21.079,54) par l'émission de (i) cinquante-quatre mille quatre cent unes (54,401) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune et (ii) quatre-vingt-cinq mille huit cents (85,800) parts sociales de classe C sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et enregistrer les souscriptions suivant et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

HP, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- dix-huit mille cent trente-quatre (18.134) parts sociales de classe B, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de dix-huit mille cent trente-quatre livre sterling (GBP 18.134), qui sera alloué comme suit:

* un montant de cent quatre-vingt-unes livres sterling et trente-quatre pence (GBP 181.34) sera alloué au compte de capital nominal de la Société; et

* un montant de dix-sept mille neuf cent cinquante-deux livres sterling et soixante-six pence (GBP 17.952,66) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe B;

- trente-neuf mille six cents (39.600) parts sociales de classe C, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, qui sont entièrement libérées par incorporation de prime d'émission pour un montant total de trois cent quatre-vingt-seize livres sterling (GBP 396).

IT, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- douze mille huit cent quatre-vingt-neuf (12.089) parts sociales de classe B, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de douze mille huit cent quatre-vingt-neuf livres sterling (GBP 12,089), qui sera alloué comme suit:

* un montant de cent vingt livres sterling et quatre-vingt-neuf pence (GBP 120,89) sera alloué au compte de capital nominal de la Société; et

* Un montant de onze mille neuf cent soixante-huit livres sterling et onze pence (GBP 11.968,11) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe B;

- seize mille huit cents (16,800) parts sociales de classe C, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, qui sont entièrement libérées par incorporation de prime d'émission pour un montant total de cent soixante-huit livres sterling (GBP 168).

RB, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- vingt-quatre mille cent soixante-dix-huit (24.178) parts sociales de classe B, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-quatre mille cent soixante-dix-huit livres sterling (GBP 24.178), qui sera alloué comme suit:

* un montant de deux cent quarante-et-unes livres sterling et soixante-dix-huit pence (GBP 241,78) sera alloué au compte de capital nominal de la Société; et

* Un montant de vingt-trois mille neuf cent trente-six livres sterling et vingt-deux pence (GBP 23.936,22) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société lié aux parts sociales de classe B;

- seize mille huit cents (16,800) parts sociales de classe C, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, qui sont entièrement libérées par incorporation de prime d'émission pour un montant total de cent soixante-huit livres sterling (GBP 168).

JK, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille deux cents (4,200) parts sociales de classe C, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, qui sont entièrement libérées par incorporation de prime d'émission pour un montant total de quarante-deux livres sterling (GBP 42).

JN, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille deux cents (4,200) parts sociales de classe C, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, qui sont entièrement libérées par incorporation de prime d'émission pour un montant total de quarante-deux livres sterling (GBP 42).

MG, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quatre mille deux cents (4,200) parts sociales de classe C, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune, qui sont entièrement libérées par incorporation de prime d'émission pour un montant total de quarante-deux livres sterling (GBP 42).

Le montant total de cinquante-quatre mille quatre cent un livres sterling (GBP 54.401) est immédiatement à la libre disposition de la Société.

Il a été prouvé par des comptes intérimaires de la Société, que le montants de huit cent cinquante-huit livres sterling (GBP 858) est alloué au compte de prime d'émissions de la Société connecté aux parts sociales de classe A. les comptes intérimaires, après signature ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide refondre complètement les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Définitions

Acheteur Proposé a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1.;

Acquéreur a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.1. (i);

Actifs Restants a la signification qui lui est attribuée à l'article 19.2.;

Affilié signifie, concernant un Investisseur:

(i) Tout Fonds dont l'Investisseur (ou tout groupe d'entreprises de, ou associé dans, cet Investisseur) ou commandité, mandataire, prête-nom, gérant ou conseiller de cet Investisseur (ou tout groupe d'entreprises de, ou associé dans, cet Investisseur), est un commandité, mandataire, prête-nom, gérant ou conseiller;

(ii) Tout entreprise du groupe de cet Investisseur, ou associé de cet Investisseur, ou commandité, mandataire, prête-nom, gérant ou conseiller de cet Investisseur ou associé de cet Investisseur (à l'exclusion de toute société de portefeuilles);
ou

(iii) Tout commandité, commanditaire, mandataire, prête-nom, dirigeant, organisateur, gérant de, ou conseiller pour, ou détenteur d'intérêts (direct ou indirect) dans, cet Investisseur, ou associé de cet Investisseur (ou de pour ou dans tout entreprise de groupe de cet Investisseur, ou associé de cet Investisseur) ou de, pour ou dans tout Fonds mentionné au point (a) ci-dessus ou de, pour ou dans toute entreprise de groupe mentionnée au point (b) ci-dessus.

Agissant en Concert a la signification qui lui est attribuée dans le UK city code on takeovers and mergers;

Associé soumis à la Clause de Sortie Conjointe a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1.;

Autres Associés a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1.;

Avis de Vente a la signification qui lui est attribuée à l'article 7. (i);

Avis de Vente Forcée a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1.;

Bénéfice Net désigne un montant égal à:

(i) le Capital Remboursé, moins

(ii) le Capital Affecté plus un rendement de 8% par an courant quotidiennement mais calculé annuellement (à la fin de chaque année calendaire) sur le Capital Affecté;

Capital Affecté signifie le montant global de l'investissement (en GBP) effectué par l'Investisseur et le Titulaire MIP que ce soit par voie de capitaux propres, prêts d'associé, Parts Sociales, PECs, paiement des honoraires d'affaire, frais et dépenses ou autrement payés ou encourus en tant que frais ou dette mais à l'exclusion des Parts Sociales d'Intéressement. Afin de lever toute ambiguïté, ceci n'inclura aucun montant prêté à la Société ou à la Filiale à partir de toutes facilités de crédit rendues disponibles par des prêteurs commerciaux des tiers. Afin de calculer le "Capital Affecté", au 30 septembre 2013 le "Capital Affecté" est de GBP 21.900.000;

Capital Remboursé signifie:

(a) si la Sortie n'est pas une Cotation, le total:

(i) du montant en espèces global disponible pour des distributions ou autrement exigible aux détenteurs des Parts Sociales et PECs lors de la Sortie; et

(ii) de tous montants en espèces distribués précédemment aux détenteurs des Parts Sociales et PECs, en ce compris par le remboursement des prêts d'associé, avant la Sortie (mais n'incluant pas tout montant par la rémunération selon

un contrat de travail). Cette somme inclura tous les montants reçus pour les Parts Sociales et PECs détenus (à l'exclusion de tous autres montants reçus du Groupe que ce soit en tant que frais de gestion, remboursement des frais ou autre); et

moins tous les impôts, honoraires, dépenses et coûts de transaction qui incombent à la société et/ou à l'Investisseur et liés à la Sortie;

(b) Si la Sortie est une Cotation, le total:

(i) dans la mesure où les parts sociales soumises à la cotation sont vendues, le total de la rémunération reçue par les associés par la vente desdites parts sociales;

(ii) dans la mesure où les parts sociales soumises à la cotation ne sont pas vendues, la valeur desdites parts sociales telles que déterminées par le Conseil, cette valeur devant être le prix atteint (prenant en compte toute remise applicable découlant de la taille de l'ordre de vente) pour ces parts sociales, étant présumé que la totalité desdites parts sociales devaient être vendues à la date de la Cotation; et

(iii) moins tout montant impayé sur les PECs;

Clause de Sortie Conjointe a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1.;

Condition Barrage signifie un montant égal à 8% par an courant quotidiennement mais calculé annuellement à la fin de chaque année calendaire sur le Capital Affecté jusqu'à la date de Sortie ou Liquidation;

Contrat de Vente a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1.;

Cotation signifie une offre publique et vente de valeurs mobilières de la Société, après conversion de la Société en soit une société anonyme soit une société en commandite par actions, ou une Newco, suite à un enregistrement effectif ou une cotation effective ou qualification sur un marché des valeurs mobilières conformément aux exigences applicables;

CTA 2010 signifie le Corporation Tax Act 2010;

Date d'achèvement a la signification qui lui est attribuée à l'article 7. (ii);

Date de Réalisation a la signification qui lui est attribuée à l'article 7. (ii);

Date de Réalisation Forcée a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1.;

Filiale désigne Pegasus Life Limited, une société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 8221003, dont le siège social est situé à Unit 3, Royal Court, Church Green Close, Kingsworthy, Winchester, Hampshire, Angleterre, SO23 7TW.

Fonds signifie toute société d'investissement à capital variable (SICAV) ou fonds d'investissement à capital fixe (les deux endéans la signification des chapitres 15 et 26 (tel qu'applicable) des règles de classement du UK Listing Authority), banque, société de crédit foncier, société industrielle ou mutuelle, un fonds commun, et tout autre organisme de placements collectifs (tel que défini à la section 235 du Financial Services and Markets Act 2000 (FSMA)), tout client professionnel (endéans la signification du Conduct of Business Rules réalisé selon le FSMA), partenariat, société en commandite, société à responsabilité limitée, fonds de pension ou société d'assurance ou toute personne qui est une personne autorisée (endéans la signification de la section 31(2) du FSMA), et ce terme inclura toute filiale de l'un des Fonds qui précède et tout plan de co-investissement en relation avec l'un des Fonds qui précède;

Groupe signifie la Société et ses filiales de temps à autre, et toute référence à un «membre du Groupe» doit être interprétée en conséquence;

Groupe de l'Acheteur Proposé a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1.;

Instrument PEC signifie l'instrument constituant les PECs A et les PECs B sous la forme convenue;

Investisseur signifie OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société immatriculée au Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159343, dont le siège social est situé au 26A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Jour Ouvrable signifie un jour (qui à cet effet se termine à 17h30) où les banques sont ouvertes pour la pratique commerciale des affaires dans la Ville de Londres et à Luxembourg autre qu'un Samedi, un Dimanche ou un jour férié;

Liquidation signifie la dissolution judiciaire ou volontaire de la Société et l'ouverture d'une procédure de liquidation en vertu des articles 141 et suivants et 203 et suivants de la Loi, ou généralement, l'adoption d'une résolution en vue de liquider la Société autre que concernant une réorganisation solvable;

Loi désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Loi sur les Sociétés désigne la Loi sur les Sociétés 2006;

Membre signifie un titulaire inscrit de toute Part Sociale et/ou PEC tel qu'inscrit dans le registre des membres de la Société;

Membre Fondateur signifie un propriétaire bénéficiaire (étant une personne physique) des Titres de Gestion;

Multiple Net signifie le ratio du (i) Capital Affecté plus le Bénéfice Net au (ii) Capital Affecté;

Newco signifie tout véhicule ou organisme organisé ou acquis pour les besoins de la Cotation, laquelle deviendra la société holding ultime ou intermédiaire du Groupe en conséquence de la Cotation;

Offre Approuvée a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.2.;

Option de Vente a la signification qui lui est attribuée à l'article 7.;

Part d'IPO de MIP signifie le pourcentage du Bénéfice Net calculé en accord avec le tableau ci-dessous payable en totalité aux détenteurs des Parts Sociales d'Intéressement conformément à l'article 19.6.:

	Si le Multiple Net est inférieur à 1,50	Si le Multiple Net est supérieur à 1,50 et inférieur ou égal à 2,0	Si le Multiple Net est supérieur à 2,0 et inférieur ou égal à 2,50	Si le Multiple Net est supérieur à 2,50
IPO MIP Proportion	0% du Bénéfice Net	13% du Bénéfice Net	13% du Bénéfice Net jusqu'au Multiple Net de 1,50 plus 14% de la portion du Bénéfice Net en surplus du Multiple Net de 1,50 et égal ou inférieur à 2,0, plus 16% de la portion du Bénéfice Net en surplus du Multiple Net de 2,0	13% du Bénéfice Net jusqu'au Multiple Net de 1,50 plus 14% de la portion du Bénéfice Net en surplus du Multiple Net de 1,50 et égal ou inférieur à 2,0, plus 16% de la portion du Bénéfice Net en surplus du Multiple Net de of 2,0 et égal ou inférieur à 2,5, plus 18% de la portion du Bénéfice Net en surplus du Multiple Net de 2,50

Part de Vente de MIP signifie le pourcentage du Bénéfice Net calculé en accord avec le tableau ci-dessous payable en totalité aux détenteurs des Parts Sociales d'Intéressement conformément à l'article 19.6.:

	Si le Multiple Net est inférieur à 1,50	OU Si le Multiple Net est supérieur à 1,50 et inférieur ou égal à 2,0	OU Si le Multiple Net est supérieur à 2,0 et inférieur ou égal à 2,50	OU Si le Multiple Net est supérieur à 2,50
Vente de MIP Proportion	12% du Bénéfice Net	12% du Bénéfice Net jusqu'au Multiple Net de 1,50 plus 14% de la portion du Bénéfice Net en surplus du Multiple Net de 1,50	12% du Bénéfice Net jusqu'au Multiple Net de 1,50 plus 14% de la portion du Bénéfice Net en surplus du Multiple Net de 1,50 et égal ou inférieur à 2,0, plus 16% de la portion du Bénéfice Net en surplus du Multiple Net de 2,0	du Bénéfice Net jusqu'au Multiple Net de 1,50 plus 14% de la portion du Bénéfice Net en surplus du Multiple Net de 1,50 et égal ou inférieur à 2,0, plus 16% de la portion du Bénéfice Net en surplus du Multiple Net de of 2,0 et égal ou inférieur à 2,5, plus 18% de la portion du Bénéfice Net en surplus du Multiple Net de 2,50

Parts Sociales désigne toutes parts sociales dans la Société;

Part Sociale de Classe A désigne une part sociale ordinaire de classe A d'un penny (GBP 0.01) dans le capital de la Société ayant les droits et étant soumise aux restrictions fixées dans les Statuts;

Part Sociale de Classe B désigne une part sociale ordinaire de classe B d'un penny (GBP 0.01) dans le capital de la Société ayant les droits et étant soumise aux restrictions fixées dans les Statuts;

Part Sociale de Classe C désigne une part sociale ordinaire de classe C d'un penny (GBP 0.01) dans le capital de la Société ayant les droits et étant soumise aux restrictions fixées dans les Statuts;

Part Sociale de Classe D désigne une part sociale ordinaire de classe D d'un penny (GBP 0.01) dans le capital de la Société ayant les droits et étant soumise aux restrictions fixées dans les Statuts;

Parts Sociales d'Intéressement signifie les Parts Sociales de Classe C émises aux [Titulaires MIP] et/ou les Parts Sociales D et toutes autres Parts Sociales C acquises ou émises à un Membre;

PECs désigne les PECs A et les PECs B;

PECs A désigne tous certificats de parts sociales privilégiées A de la Société ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, pouvant exister de temps à autre, qui seront formés par l'Instrument PEC;

PECs B désigne tous certificats de parts sociales privilégiées B de la Société ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, pouvant exister de temps à autre, qui seront formés par l'Instrument PEC;

Personnes Connectées à la signification définie à la section 1122 du CTA 2010;

Prix Forcé a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1.;

Rémunération du Capital signifie le montant par lequel le Capital Remboursé est supérieur au Capital Affecté exprimé en pourcentage du Capital Affecté;

Rendement d'Intéressement signifie un montant égal au montant payé ou exigible aux détenteurs des Parts Sociales d'Intéressement en vertu des articles 19.5. ou 19.6.;

Réorganisation Solvable signifie toute réorganisation solvable du Groupe de la Société ou tout membre du Groupe, incluant, de manière non exhaustive, fusion, consolidation, recapitalisation, concordat amiable, cession ou vente de parts sociales ou actifs, ou apport d'actifs et/ou passifs, ou toute liquidation, échange de titres, conversion de capitaux propres, migration de capitaux propres, formation d'une nouvelle entité, ou toute transaction ou groupe de transactions liées (dans chaque cas autre que vers ou avec un tiers qui n'est pas un membre du Groupe ou un Affilié ou un associé (tel que défini dans la Loi sur les Sociétés), à l'exclusion de toute entité créée pour les besoins d'une telle Réorganisation Solvable), dans laquelle:

(i) tous les détenteurs d'une même classe de valeur mobilières dans le Groupe (autres entités endéans le Groupe) se voient offrir une même rémunération, dans tous ses aspects matériels, à l'égard desdites valeurs;

(ii) les intérêts économiques indirects proportionnels des détenteurs de Titres dans les affaires du Groupe, les uns par rapport aux autres et par rapport à tout autre détenteurs de Titres (autres que ceux détenues par des entités au sein du Groupe), sont préservés dans tous leurs aspects;

(iii) les droits des détenteurs de Titres selon tout pacte d'actionnaires qui peut exister et les Statuts sont préservés dans tous leurs aspects matériels (étant entendu par voie d'illustration et non de limitation que la réallocation de tout engagement ou restriction d'un instrument à un autre doit être considérée comme maintien si la réallocation est nécessaire, en vertu de toute loi ou réglementation applicable au Groupe suivant une telle Réorganisation Solvable, en conséquence de tout changement de juridiction or forme d'entité en rapport avec la Réorganisation Solvable; pourvu que lesdits engagement ou restrictions sont gardés en instruments lesquels sont, autant que possible, dans la mesure des objectifs d'affaires et de transactions, équivalent aux instruments dans lesquels lesdites restrictions ou engagements étaient contenus avant la Réorganisation Solvable);

(iv) aucun détenteur de Titres n'est requis de réaliser tout apport en capital ou autre engagement financier; et

(v) la structure est conçue pour atténuer, autant que possible, toute conséquence fiscale négative pour les détenteurs des Titres pris dans leur ensemble.

Société a la signification définie à l'article 1;

Sortie désigne (i) une Vente de Parts Sociales, (ii) une Cotation résultant du repaiement, rachat ou cession à titre onéreux de plus de 75% des Parts Sociales et PECs détenus par l'Investisseur ou (iii) une Vente d'Actifs;

Statuts a la signification qui lui est attribuée à l'article 1;

Titres désigne, ensemble, les Parts Sociales et les PECs, tout certificat de part sociale privilégiée, certificat de part sociale privilégiée convertible, prêts d'associé et tous autres titres de participation ou d'emprunts émis dans le capital de la Société ou tout autre membre du Groupe;

Titres de Gestion signifie les Titres détenus par les Titulaires MIP ou leurs cessionnaires, successeurs, ayants droit autorisés, à tout moment;

Titres Forcés a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.1.;

Vente d'Actifs signifie la vente par la Société de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs du Groupe à une personne qui n'est pas une Personne Connectée de la Société ou ses associés;

Vendeurs Proposés a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.1.;

Vente de Déclenchement a la signification qui lui est attribuée à l'article 9.7.;

Vente de Part Sociale signifie la réalisation de toute transaction ou série de transactions où toute personne ou Personnes Connectées ou groupe de personnes agissant en Concert autre que les Affiliés de l'Investisseur achète ou bien acquiert ou obtient plus de 75% des Parts Sociales et des PECs de l'Investisseur;

II. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM Luxembourg Pegasus Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la Loi ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, parts sociales et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de titres, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

III. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-et-mille soixante-dix-neuf sterling et cinquante-quatre pence (GBP 21.079,54) représenté par un million huit cent quarante-deux mille cent vingt-cinq (1.842.125) Parts Sociales de Classe A, cinquante-quatre mille quatre cent unes (54.401) Parts Sociales de Classe B, quatre-vingt-cinq mille huit cents (85.800) Parts Sociales de Classe C et cent vingt-cinq mille six cent vingt-huit (125.628) Parts Sociales de Classe D, sous forme nominative avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, sauf disposition contraire dans les présents Statuts ou tout pacte d'associés pouvant exister de temps à autre.

6.2. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les Parts Sociales sont librement transmissibles entre associés, sauf disposition contraire dans les présents Statuts ou tout pacte d'associés pouvant exister de temps à autre, ou, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.4. En cas de pluralité d'associés, la cession de Parts Sociales à des non-associés est soumise au consentement préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

6.5. La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.7. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

6.8. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Option de vente. Chaque Titulaire MIP sera autorisé à tout moment à exiger l'achat de son actionnariat intégral (et non pas une partie seulement) des Parts Sociales de Classe C par le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe A et/ou la Société pour GBP 2.500 (l'Option de Vente) selon les conditions du présent Article 7. La procédure afin d'exercer et de réaliser la vente et l'achat en vertu de l'Option de Vente est la suivante:

(i) tout Titulaire MIP qui souhaite exercer l'Option de Vente sera uniquement en mesure de le faire en signifiant un avis écrit de son intention à la Société et au(x) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe A (l'Avis de Vente);

(ii) Sous réserve de l'article 7 (iii), dans un délai de 20 Jours Ouvrables (la Date de Réalisation) à compter de la signification d'un Avis de Vente la Société (sous réserve de la réception de l'ensemble de la documentation requise de la part du Titulaire MIP concerné) acquerra (dans la mesure où il est légalement permis de le faire) et le Titulaire MIP vendra la totalité des Parts Sociales de Classe C du Titulaire MIP concernées pour un montant total de GBP 2.500 (et prendra et fera en sorte de prendre toutes les actions nécessaires et/ou auxiliaires en relation avec ce qui précède afin de réaliser cet achat). Si la Société n'est pas en mesure d'acquérir ces Parts Sociales à ce prix pour quelque raison que ce soit (ou bien n'acquiert pas ces Parts Sociales à la Date de Réalisation) le(s) détenteur(s) des Parts Sociales de Classe A seront forcés, dans un délai de 5 Jours Ouvrables à compter de la Date de Réalisation d'acquérir les Parts Sociales de Classe C concernées du Titulaire MIP (et lui et la Société prendra et fera en sorte de prendre toutes les actions nécessaires et/ou auxiliaires en relation avec ce qui précède afin de réaliser cet achat).

(iii) Si un Avis de Vente Forcée est signifié conformément à l'Article 8.1. (ou tout pacte d'associé entre les détenteurs des Parts Sociales qui peut être en place de temps à autre), l'Option de Vente sera exercée uniquement si un Avis de Vente est signifié dans un délai d'1 Jour Ouvrable à compter de la date de l'Avis de Vente Forcée. Si aucune Avis de vente n'est signifié endéans une telle période, alors l'Avis de Vente expire automatiquement. Si un Avis de Vente est signifié conformément avec l'article 7 (iii), la Date de Réalisation sera de 1 Jour Ouvrable après la date de cet Avis de Vente Forcée. Au cas où le Titulaire MIP en question ne signe pas tous documents ayant signifié un Avis de Vente en vertu du présent article 7. Les gérants de la Société peuvent autoriser (et autoriseront si le(s) détenteurs(s) des Parts Sociales de Classe A l'exige(nt)) une personne à signer tous et chacun des documents afin de réaliser la vente des Parts Sociales de Classe C au nom et pour le compte du Titulaire MIP et la contrepartie peut être reçue par la Société au nom de ce Titulaire MIP.

Art. 8. Changement de contrôle - Droit de Sortie.

8.1. A l'exception de cession effectuée en accord avec tout pacte d'associés entre les détenteurs des Parts Sociales qui peut être en place de temps à autre, les associés acceptent d'exercer leurs droits dans la Société de manière à procurer, pour autant qu'ils le peuvent par l'exercice de tout droit de vote qu'ils détiennent, qu'aucune cession de Parts Sociales qui aurait pour conséquence une Sortie (autre qu'une cession effectuée en accord avec tout pacte d'associés entre les détenteurs des Parts Sociales qui peut être en place de temps à autre) par l'Investisseur et/ou ses Affiliés (les Vendeurs Proposés), ne soit effectuée ou enregistrée, à moins que:

- une Offre Approuvée soit effectuée par le(s) cessionnaire(s) proposé(s) (l'Acquéreur) ou, sur demande écrite de l'Acquéreur, par la Société agissant en qualité d'agent de l'Acquéreur; et

- l'Acquéreur se conforme en tout point matériel avec les termes de l'Offre Approuvée au moment de l'achèvement de la vente et acquisition des Parts Sociales en accord avec ladite Offre Approuvée.

8.2. Pour les besoins de l'article 8:

Offre Approuvée signifie une offre écrite signifiée à tous les Membres autres que les Vendeurs Proposés détenant des Titres (les Titres Cédés), offrant d'acquérir des Parts Sociales d'Intéressements, Parts Sociales de Classe D et/ou Parts Sociales de Classe B et PECs B détenus par lesdits Membres en proportion des Parts Sociales de Classe A et/ou PECs A (tel qu'applicable), proposé à la vente par les Vendeurs Proposés à l'Acquéreur, à concurrence du montant total des Parts Sociales de Classe A et/ou PECs A (tel qu'applicable) détenus par les Vendeurs Proposés, qui:

(i) est stipulée comme pouvant être acceptée endéans au moins 10 Jours Ouvrables;

(ii) offre le même type de rémunération et aux mêmes conditions aux détenteurs des Titres Cédés tel qu'offert aux Vendeurs Proposés pour leur Parts Sociales de Classe A et/ou PECs A (étant entendu que la rémunération pour les Parts Sociales de Classe B peut varier de la rémunération offerte pour les PECs B) et offre le Rendement d'Intéressement en rémunération des Parts Sociales d'Intéressement si la Rémunération du Capital est égale ou supérieure à la Condition Barrage (étant présumé que la distribution lors d'une Sortie est effectuée conformément à la clause de répartition décrite aux articles 19.5. et 19.6.) ou la valeur nominale des Parts Sociales d'Intéressement si la Rémunération du Capital est inférieure à la Condition Barrage, étant prévu qu'une réduction, retenue ou rétention de la rémunération à prendre en compte de la taxe payable ou qui pourrait être payable par un Membre ou par sa société employeur en rapport avec la

conversion de titres, l'exercice d'une option sur les Titres Cédés et/ou la disposition de Titres Cédés ne préjudicent pas à l'application de cet article. Afin d'éviter tout doute, les dispositions des articles 19.5. et 19.6. s'appliquent afin de déterminer le montant attribuable au Parts Sociales de Classe D;

(iii) est en des termes tels que la vente et acquisition des Titres Cédés par rapport auxquels l'offre est acceptée sera achevée au même moment et aux mêmes termes et conditions de la vente et acquisition des Parts Sociales de Classe A et PECs A détenus par les Vendeurs Proposés;

(iv) est en des termes et conditions qui ne sont matériellement pas moins favorables que l'offre faite à tous les Vendeurs Proposés détenteurs de Parts Sociales de Classe A et PECs A (selon le cas);

(v) inclut l'obligation pour tout détenteur de Titres Cédés: (A) de payer une part proportionnelle des frais encourus par les Vendeurs Proposés et (B) de participer sur une base proportionnelle avec les Vendeurs Proposés à toute indemnisation (en rapport avec les représentations et garanties ou autre) ou autres obligations que les Vendeurs Proposés ont accepté de supporter en relation avec l'Offre Approuvée;

(vi) dans les cas (A) et (B) ci-dessus, au prorata de la proportion du produit qui sera reçu par ledit détenteur de Titres Cédés qui aura accepté l'Offre Approuvée par rapport au produit total qui sera reçu d'une telle Offre Approuvée; et

(vii) est accepté par l'Investisseur.

Art. 9. Changement de contrôle - Clause de Sortie Conjointe.

9.1. Si l'Investisseur (l'"Associé soumis à la Clause de Sortie Conjointe") a l'intention de vendre des Titres, qui dès leur cession donneraient lieu à une Sortie, à un acheteur proposé (l'"Acheteur Proposé") alors l'Acheteur proposé ou l'Associé soumis à la Clause de Sortie Conjointe auront le droit ("Clause de Sortie Conjointe") après signature d'un accord exécutoire (conditionnel ou inconditionnel) pour tous Titres (le "Contrat de Vente") détenus par les Associés soumis à la Clause de Sortie Conjointe qui seront cédés à un ou plusieurs membres du groupe de sociétés y compris l'Acheteur Proposé (le "Groupe de l'Acheteur Proposé"), en signifiant un avis écrit ("Avis de Vente Forcée") en vue d'exiger chaque autre Membre, en ce compris toute personne qui acquiert tout Titre suivant l'exercice de toute option ou en vertu de toute conversion de tout Titre (ensemble "Autres Associés"), à céder la totalité des Titres enregistrés à son nom (les "Titres Forcés") à un ou plusieurs membres du Groupe de l'Acheteur Proposé identifié dans l'Avis de Vente Forcée à la contrepartie indiquée à l'article 8.2. ("Prix Forcé") à la date indiquée dans le Contrat de Vente pour la réalisation qui sera au plus tôt 2 Jours Ouvrables après la date de signification de l'Avis de Vente Forcée (la Date de Réalisation Forcée), aux conditions indiquées au présent article 8.

9.2. L'Avis de Vente Forcée fera mention des détails suivants:

(iv) le nombre et le(s) classes des Titres des Associés soumis à la Clause de Sortie Conjointe;

(v) l'identité de l'Acheteur Proposé;

(vi) le lieu, la date, proposés (soit effectivement prévu ou fixé conformément à un mécanisme décrit dans l'Avis de Vente Forcée) et la date de réalisation de l'achat proposé;

(vii) la contrepartie pour chaque Titre Forcé, qui sera (sous réserve des articles 19.5. et 19.6.):

(a) pour chaque Part Sociale de Classe B et chaque PEC B, la contrepartie offerte par Part Sociale de Classe A et/ou PEC A (le cas échéant) dans le Contrat de Vente;

(b) soit le Rendement d'Intéressement comme contrepartie des Parts Sociales d'Intéressement si le Rendement du Capital est égal ou supérieur à la Condition Barrage ou la valeur nominale des Parts Sociales d'Intéressement si le Rendement en Capital est inférieur à la Condition Barrage; et

(c) payée au même moment (et sous réserve de tous montants bloqués afin de satisfaire les réclamations ou indemnités selon le Contrat de Vente) que la contrepartie est exigible selon le Contrat de Vente (ou, si ultérieurement, à la Date de Réalisation Forcée), à condition que l'Associé soumis à la Clause de Sortie Conjointe puisse, à sa discrétion, indiquer que le paiement de 50% du produit en espèces exigible par l'Acheteur Proposé aux Autres Associés dès la réalisation du Contrat de Vente, soit différé jusqu'à 6 mois après la réalisation du Contrat de Vente si ce délai est une condition du Contrat de Vente; et

(viii) les autres conditions pour chaque Titre Forcé qui, sous réserve de l'article 9.9., ne sont pas substantiellement moins favorables que celles offertes pour chaque Titres des Associés soumis à la Clause de Sortie Conjointe dans le Contrat de Vente et qui incluront une obligation sur chacun des Autres Associés:

(a) de payer sa quote-part des dépenses encourues par l'Associé soumis à la Clause de Sortie Conjointe et/ou tout Affilié ou associé (tel que défini dans la Loi sur les Sociétés) de celui-ci en rapport avec le Contrat de Vente; et

(b) de se joindre de façon proportionnelle à toute indemnisation (en ce qui concerne les déclarations et garanties ou autres) ou autres obligations que l'Associé soumis à la Clause de Sortie Conjointe accepte d'entreprendre dans le Contrat de Vente;

dans chaque cas à l'article 9.2. (v) (a) et (b), proportionnellement à la proportion des produits que l'Autre Associé recevra pour ses Titres Forcés et aux produits totaux que l'Acheteur Proposé recevra.

9.3. Si l'Option de Vente est exercée pour des Titres inclus dans un Avis de Vente Forcée, les détails de l'Avis de Vente Forcée mentionnés en vertu de l'article 9.2. seront considérés comme étant modifiés afin de retirer toutes les Parts Sociales de Classe C du Membre exerçant l'Option de Vente ainsi que les détails y afférents de l'Avis de Vente Forcée.

9.4. Le Conseil enverra rapidement l'Avis de Vente Forcée à chacun des Autres Associés et exigera de chacun d'eux de vendre à l'Acheteur Proposé à la réalisation la totalité des Titres qu'ils détiennent aux conditions qui figurent dans l'Avis de Vente Forcé ou auxquelles il est fait référence dans l'Avis de Vente Forcé.

9.5. Lors de l'exercice de la Clause de Sortie Conjointe, chacun des Autres Associés:

(ix) effectuera ces transactions nécessaires ou recommandées, comme déterminé par le Conseil à sa seule discrétion, à la lumière de toutes préoccupations concernant les affaires, le domaine fiscal ou commercial;

(x) accepte par la présente de faire tout ce qui est en son pouvoir afin de réaliser la cession des Titres Forcés dès que possible, en ce compris, notamment, en fournissant tous les documents et en concluant tout instrument, acte, contrat, accord ou obligation nécessaires ou exigés par le Conseil ou l'Acheteur Proposé en rapport avec l'exercice du Droit de Sortie Conjointe;

(xi) consent par la présente que le Conseil ou la Société prennent toute mesure qui est nécessaire ou souhaitable, comme déterminé par le Conseil à sa seule discrétion, afin d'effectuer toutes formalités juridiques en rapport avec la cession des Titres Forcés; et

(xii) sera tenu de céder la propriété juridique et effective de ses Titres Forcés à l'Acheteur Proposé aux conditions exposées dans la présente clause Art. 8 et de se conformer aux obligations présumées en vertu de ce consentement en fournissant à la Société (à cet effet en fournissant à l'Acheteur Proposé au moment que le Conseil déterminera) à la date ou avant la Date de Réalisation Forcée/de la Clause de Sortie Conjointe:

(a) un contrat de vente dûment signé ou une forme d'acceptation confirmant la vente de la propriété juridique et effective de ses Titres Forcés à l'Acheteur Proposé libre de toutes charges ou grèvements et avec toutes les garanties d'usage; et

(b) tous les documents et tous instruments, actes, contrats, accords ou obligations nécessaires ou exigés par le Conseil pour réaliser la cession des Titres Forcés à l'Acheteur Proposé.

9.6. L'Acheteur Proposé paiera à la Société le Prix Forcé total dû/exigible/ sous réserve de l'article 9.5. (iv) en ce qui concerne la totalité des Titres Forcés à la Date de Réalisation Forcée ou avant la Date de Réalisation Forcée. A la Date de Réalisation (ou dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire après), la Société libérera le Prix Forcé total exigible sous réserve de l'article 9.5. (iv) à chaque Autre Associé selon le présent article 9. en ce qui concerne ses Titres Forcés suivant la remise des documents requis selon l'article 9.5. par cet Autre Associé à la Société.

9.7. Si, en raison de l'exercice de toute option portant sur une part sociale ou de toute conversion de Titres en vertu d'un droit existant avant la Sortie (toute Sortie une "Vente de Déclenchement"), tous Titres sont émis à toute personne (un "nouveau membre") après la Sortie, alors ce nouveau membre sera tenu de céder ces nouveaux Titres immédiatement après leur émission, à l'Acheteur Proposé dans la Vente de Déclenchement selon les mêmes modalités et sujet aux mêmes conditions (excepté pour celles qui ont été satisfaites ou qui sont non-conformes avec la présente clause) qui étaient en vigueur lors de la Vente de Déclenchement. Si tout nouveau membre n'accomplira pas cette cession, l'un des gérants de la Société peut autoriser une personne à signer toutes formes de cession ou autres documents nécessaires pour effectuer la cession, et la contrepartie peut être reçue par la Société au nom de ce nouveau membre.

9.8. Si l'un des Autres Associés manque à ses obligations selon l'article 9.5., ou bien n'entreprend aucune action exigée par ses obligations selon ou concernant les conditions de l'Avis de Vente Forcée, les gérants de la Société peuvent autoriser (et autoriseront si l'Investisseur l'exige ainsi) une personne à signer chacun de ces documents mentionnés à l'article 9.5. au nom de ce(s) membre(s) en ce qui concerne les cessions en faveur de l'associé concerné (tel que défini dans la Loi sur les Sociétés) de l'Acheteur Proposé (ou cet associé (tel que défini dans la Loi sur les Sociétés) que l'Acheteur Proposé peut nommer)) et la contrepartie peut être reçue par la Société au nom de ce membre.

9.9. Suite aux dispositions mentionnées aux articles 9.6., 9.7. et 9.8. qui se rapportent à la Société recevant la contrepartie et à la cession (dûment estampillée) auxquelles il est fait référence dans ces clauses, l'Acheteur Proposé ou la personne désignée par l'Acheteur Proposé seront inscrits dans le registre des membres et le registre des PECs de la Société après quoi la validité de cette cession ou de ces cessions ne sera pas remise en question par toute personne.

9.10. En attendant l'enregistrement de l'Acheteur Proposé dans la Vente de Déclenchement en qualité de détenteur de tous nouveaux Titres qui seront cédés en vertu de l'article 9., en devenant un Membre et/ou un détenteur d'autres Titres l'Acheteur Proposé sera habilité à nommer une personne pour agir en tant que mandataire ou agent dûment mandaté (comme la personne chargée de sa nomination peut déterminer à sa seule discrétion) conformément à ces instructions que l'Acheteur Proposé peut donner dans la Vente de Déclenchement en rapport avec toutes transactions avec ou cession de ces nouveaux Titres (ou tout intérêt afférent), exerçant tous les droits y attachés ou recevant toute distribution ou autre avantage qui en résulte ou qui est exigible en ce qui concerne ces nouveaux Titres. Le(s) certificat(s) en ce qui concerne tous Titres ainsi cédés, au nom des associés originaux ou des détenteurs de PEC (selon les circonstances), seront considérés comme étant annulés et un nouveau certificat sera émis au nom de l'Acheteur Proposé ou de la personne désignée par l'Acheteur Proposé. La réception par la Société de la contrepartie sera une bonne décharge à l'Acheteur Proposé qui ne sera pas tenu de veiller à son application, et après cette inscription exerçant ainsi les pouvoirs susmentionnés la validité des démarches ne sera pas remise en question par toute personne. La Société conservera ladite contrepartie au nom et pour le compte de ce détenteur de Titres dans un compte bancaire séparé en fiducie pour le détenteur de Titres concerné en attendant la remise du ou des certificat(s) annulés.

IV. Gestion - Représentation

Art. 10. Conseil de gérance.

10.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le (s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

10.2 Les gérants sont révocables à tout moment ad nutum (sans aucun motif).

Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.

11.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

11.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 12. Procédure.

12.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

12.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

12.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

12.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

12.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

12.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

12.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 11.2. des présents Statuts.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les présents Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

V. Assemblées générales des associés

Art. 15. Pouvoirs et droits de vote.

15.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

15.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

15.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme son mandataire.

Art. 16. Forme - Quorum - Majorité.

16.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures

des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

16.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

16.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 17. Exercice Social.

17.1. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre.

17.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et le compte de résultat de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), et associés envers la Société.

17.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Affectation des Bénéfices.

18.1. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

18.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

18.3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de verser des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VII. Dissolution - Liquidation - Sortie

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

19.2. Lors d'une rémunération du capital soit par voie de Liquidation ou autre (autre qu'annulation de Parts Sociales ou acquisition de ses propres Parts Sociales par la Société lors d'une Réorganisation Solvable), les actifs de la Société restent après paiement de ses dettes et passif et l'annulation de tout PECs émis par la Société et disponibles à la distribution aux détenteurs de Parts Sociales et de PECs (les Actifs Restants), doivent (dans la mesure où légalement permis) être distribués entre les détenteurs des Parts Sociales et des PECs conformément aux articles 19.5. et 19.6. et tout pacte d'associés entre les détenteurs des Parts Sociales qui peut exister de temps à autre, étant prévu que dans le cas d'un conflit entre les termes définis entre les Statuts et les mêmes termes définis dans tout pacte d'associés entre les détenteurs des Parts Sociales qui peut exister de temps à autre, les termes tels que définis tout pacte d'associés entre les détenteurs des Parts Sociales qui peut exister de temps à autre prévalent.

19.3. En cas de Sortie (autre que par voie de Vente d'Actifs), la Société, les détenteurs des Parts Sociales, les détenteurs des PECs et les gérants de la Société doivent (dans la mesure où légalement permis) faire en sorte que le produit de ladite Sortie doit être dû aux détenteurs des Parts Sociales et PECs de manière proportionnelle à ce que les détenteurs des Parts Sociales et PECs auraient droit conformément aux articles 19.5. et 19.6. (tel qu'applicable), la Sortie étant une Liquidation et le produit de ladite Sortie étant les Actifs Restants.

19.4. Si la Sortie est une Vente d'Actifs, la Société, les détenteurs des Parts Sociales, les détenteurs des PECs et les gérants de la Société doivent (dans la mesure où légalement permis) faire en sorte que le produit de ladite Vente d'Actifs soit distribué conformément aux articles 19.5. et 19.6. (tel qu'applicable) dès que raisonnablement et légalement possible, en accord avec les droits respectifs attachés aux Parts Sociales et aux PECs comme si la Sortie était une Liquidation et le produit de ladite Vente d'Actifs était les Actifs Restants.

19.5. Si le Rendement des Capitaux Propres est inférieur à la Condition Barrage:

(i) en premier lieu, en payant tout dividende déclaré et non-versé pour les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales d'Intéressement aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B et Parts Sociales d'Intéressement;

(ii) en second lieu, en remboursant la valeur nominale et toute prime d'émission versée pour les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales d'Intéressement aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B et Parts Sociales d'Intéressement; et

(iii) troisièmement, le solde sera versé aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B de façon proportionnelle comme s'ils avaient constitué une classe de Part Sociale.

19.6. Si le Rendement des Capitaux Propres est supérieur à la Condition Barrage:

(i) en premier lieu, en payant tout dividende déclaré et non-versé pour les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales d'Intéressement aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B et Parts Sociales d'Intéressement;

(ii) en second lieu, en remboursant la valeur nominale et toute prime d'émission versée pour les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales d'Intéressement aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B et Parts Sociales d'Intéressement;

(iii) troisièmement, en payant aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B un montant qui, une fois ajouté aux montants payés aux détenteurs des PECs A et des PECs B, qui peuvent exister de temps à autre, au titre de rachat de ces PECs A et PECs B, est égal au Capital Affecté plus un montant de 8% par an courant quotidiennement mais calculé annuellement à la fin de chaque année calendaire sur le Capital Affecté jusqu'à la date de Sortie;

(iv) quatrièmement, en payant ce qui suit au même moment:

(a) la Part d'IPO de MIP et la Part de Vente de MIP (tel qu'applicable) aux détenteurs des Parts Sociales d'Intéressement au prorata; et

(b) le surplus aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A et des Parts Sociales de Classe B au prorata.

(v) cinquièmement, au cas où chaque Part Sociale de Classe A et chaque Part Sociale de Classe B a un montant de GBP 1.000.000.000 qui lui est attribué selon les paragraphes qui précèdent le solde sera payé aux détenteurs des Parts Sociales de Classe D proportionnellement au nombre de Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent.

VIII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications adoptées ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé et passé à Esch-sur-Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 janvier 2014. Relation: EAC/2014/665. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014084010/1477.

(140099074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

VJS Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1243 Luxembourg, 10, rue Félix de Blochausen.
R.C.S. Luxembourg B 187.682.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le deux juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Vidal Manuel JERÓNIMO SIMÓES, loueur de taxis et d'ambulances, né à Almargem do Bispo, Sintra (Portugal) le 8 avril 1962, demeurant à L-1243 Luxembourg, 10, rue Félix de Blochausen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de VJS Taxis S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 3. L'objet de la Société est l'exploitation d'une entreprise de location de taxis et d'ambulances.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-), chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les pouvoirs du/des gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa/leur nomination.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé(e) unique ou les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 15. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

Monsieur Vidal Manuel JERÓNIMO SIMÓES, préqualifié, 100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant qualifié ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Vidal Manuel JERÓNIMO SIMÓES, loueur de taxis et d'ambulances, né à Almargem do Bispo, Sintra (Portugal) le 8 avril 1962, demeurant à L-1243 Luxembourg, 10, rue Félix de Blochausen.

La société est en toutes circonstances valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

2. L'adresse du siège social de la société est établie à L-1243 Luxembourg, 10, rue Félix de Blochausen.

L'attention du comparant a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article trois des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Jerónimo Simões, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juin 2014. Relation: LAC/2014/25720. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014082720/91.

(140097139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Huge Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 106.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / J. Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014079995/11.

(140094549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Helping Italy S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 187.673.

STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the “partnership agreement”) of Helping Italy S.c.Sp., a special limited partnership, executed on 12 may 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Cleanup (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184.676 (the “General Partner”).

2. Name, Partnership’s Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: “Helping Italy S.C.Sp.” (the “Partnership”).

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 12 May 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der “Gesellschaftsvertrag”) der Helping Italy S.C.Sp., Einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 12. Mai 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und Gesamtschuldnerisch haften. Cleanup (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 184.676 (die “Komplementärin”).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: “Helping Italy S.C.Sp.” (die “Gesellschaft”)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienst-

leistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen, durch ihre ausländischen Tochtergesellschaften.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 12. Mai 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014082309/78.

(140097046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

LaSalle UK Ventures Property 10, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.223.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of May.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

"LaSalle UK Ventures", a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 116.220, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Ghizlane Gryp, legal Counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 26 May 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "LaSalle UK Ventures Property 10" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.223, pursuant to a deed of the undersigned notary on January 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 623 on March 13, 2008. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on February 8, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 643 on March 14, 2008 and by a second deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 245 on February 4, 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend the articles of association of the Company in order to remove the condition of residence for the managers and the obligation to hold meeting in other place than the United Kingdom.

Second resolution

As a consequence of such removal, article 11 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 11. "In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"LaSalle UK Ventures", une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Ghizlane Gryp, conseillère légale, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 mai 2014.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de "LaSalle UK Ventures Property 10" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.223, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 623 du 13 mars 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 643 du 14 mars 2008 et par un second acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 245 du 4 février 2009.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier les statuts de la société afin de supprimer la condition de résidence pour les gérants et l'obligation de tenir les réunions en d'autres places que le Royaume-Uni.

Deuxième résolution

En conséquence de cette décision le premier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société est modifié et se lit comme suit:

Art. 11. «S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du Conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. GRYP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 mai 2014. Relation: EAC/2014/7595. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014084720/131.

(140099858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

Fang Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.515.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014079924/9.

(140094583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2014.

Poland Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 151.914.

In the year two thousand fourteen, the twenty-second day of May,
before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Poland Opportunities S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151 914 (the Company). The Company was incorporated on 11 March 2010 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary then residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 852 on 24 April 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended since that date.

THERE APPEARED:

Stichting Abatwa, a "Stichting" existing and incorporated under the laws of the Netherlands, established and having its registered office at De Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam (The Netherlands), registered with the trade register (Handelsregister) of the Chambers of Commerce for Amsterdam (Kamer van Koophandel) under number 34298229 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Anthony Braesch, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the 125 (one hundred and twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation;
3. Appointment of Mr Marcel Stephany as liquidator of the Company;
4. Determination of the powers and remuneration of the liquidator; and
5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Marcel Stephany, chartered accountant, professionally residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to give to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator is relieved from the obligation of drawing-up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility, for special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company.

Finally, the shareholders resolve to approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de mai,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Poland Opportunities S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151 914 (la Société). La Société a été constituée le 11 mars 2010 en vertu d'un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant alors à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 852 du 24 avril 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis cette date.

A COMPARU:

Stichting Abatwa, une fondation de droit néerlandais, établie et ayant son siège social au De Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam (Pays-Bas), immatriculée auprès du registre de commerce (Handelsregister) de la Chambre de Commerce d'Amsterdam (Kamer van Koophandel) sous le numéro 34298229 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Maître Anthony Braesch, Avocat à la Cour résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
3. Nomination de Monsieur Marcel Stephany en tant que liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur; et
5. Divers.

III. Après délibération, l'Associé Unique a approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur aura, dans l'exercice de ses fonctions, les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition concernant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur est dispensé de son obligation de devoir dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société.

L'Assemblée décide finalement d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.200.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte

Signé: A. BRAESCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. Relation: LAC/2014/24828. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014084856/135.

(140099765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

CEB Capital S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 111.493.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 6 juin 2014:

- Le mandat de Ernst & Young S.A. de 7, Rue Gabriel Lippman, Parc D'Activité Syrdall 2, L - 5365 Munsbach, Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Ernst & Young S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

- Mme. Marion Fritz, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Rolf Caspers, avec effet au 6 juin 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014081460/20.

(140096818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.